

La Revue d'Egypte Economique & Financière

**Organe hebdomadaire d'information sur la vie économique
de l'Egypte et de l'étranger**

ABONNEMENTS

EGYPTE, ÉTRANGER

UN AN P.T. 100 Lst. 1.10

SIX MOIS P.T. 60 Sh. 18/-

LE NUMERO P.T. 3

REDACTION et ADMINISTRATION :

LE CAIRE : 24, rue Galal, B.P. 465. Tél. 46165

ALEXANDRIE: 9, rue Rolo, B.P. 624. Tél. 27360

Adresse Télégraphique **PUBLIOR**

Prop.: SOCIETE ORIENTALE DE PUBLICITE

Rédacteur en chef : L. NEUMAN

Imp. de la SOCIETE ORIENTALE DE PUBLICITE

Concessionnaire Exclusive

de la Publicité :

**SOCIÉTÉ ORIENTALE
DE PUBLICITÉ**

24, Rue Galal, Le Caire R.C.14505
9, Rue Rolo, Alex. R.C.6269

Au Sommaire :

Economie de Guerre

Les Aspects Actuels du Commerce International

D'une Semaine à l'autre

La Revue Politique Egyptienne

En Marge de la Réforme de nos Bourses

Nécessité des Statistiques Boursières

Après l'Arrêt Suez

Les Avantages des Obligataires et des Actionnaires

Quelques commentaires intéressants de la presse financière parisienne

Les Assemblées Générales

S.A. des Eaux du Caire

Rapport du Conseil d'Administration pour l'Exercice 1939.

Rapports et Bilans

Société Egyptienne de Ciment Portland Tourah

Rapport du Conseil d'Administration pour l'Exercice 1939.

Les Matières Premières

La Position Mondiale du Blé

RUBRIQUES :

Revue de la Presse Arabe - Échos et Nouvelles - Informations Financières - Informations Économiques de l'Étranger
Chronique de la Bourse des Valeurs - Lettre de Bruxelles
Revue Cotonnière - Revue du Marché de Gros.

ÉCONOMIE DE GUERRE

LES ASPECTS ACTUELS DU COMMERCE INTERNATIONAL

Une des caractéristiques les plus intéressantes de l'économie ou du commerce international au cours des premiers mois de cette guerre, est le fait que l'on n'a pas assisté, comme on se l'était imaginé à un "boom" dans les pays neutres.

On avait pu croire à un certain moment que la guerre offrirait à ces pays l'occasion de s'enrichir, en développant leurs exportations aux pays belligérants, et en s'emparant des marchés que ces derniers, trop occupés à se battre seraient forcés d'abandonner, ou tout au moins de négliger.

Toutes ces prévisions ont été démenties par les faits.

Les effets du blocus allié se sont lourdement fait sentir surtout pour certains neutres, qui ne peuvent que très difficilement se passer de commerce avec d'autres nations.

L'exemple de la Hollande, en particulier, est frappant à ce point de vue; ce pays étant plus vulnérable que d'autres par suite de sa position dans les échanges internationaux, ses relations d'affaires importantes et ses intérêts multiples et variés.

Nous avons sous les yeux le rapport publié par l'Amsterdamsche Bank en janvier de cette année. Ce rapport nous donne une idée très claire des répercussions de la guerre sur l'économie hollandaise.

"Le blocus britannique et français", nous dit-il en particulier, et les mesures de représailles prises par l'Allemagne finiront par causer à notre pays une sérieuse pénurie de matières premières, d'articles alimentaires et de produits manufacturés "... Par suite de la réduction considérable de nos importations de fourrage, de tourteaux, de graines de lin, d'engrais (spécialement d'engrais artificiels) notre agriculture aura peut-être à faire face à de sérieux inconvénients... "

L'auteur de cette étude qui a paru dans le rapport de l'Amsterdamsche Bank, affirme que la Hollande s'adaptera à ces conditions en développant et utilisant au maximum ses propres ressources. Il est d'avis d'ailleurs que malgré le blocus, les exportations des Pays-Bas pourraient prendre un nouvel essor pour deux raisons : d'abord, la demande pour les produits manufacturés augmentera parmi les belligérants dont la main-d'œuvre sera en grosse partie employée dans les industries travail-

lant pour le Gouvernement; d'autre part, on pourra satisfaire aux besoins des pays neutres qui ne peuvent produire certains articles manufacturés et qui ne pourront se fournir en Grande-Bretagne, en France ou en Allemagne, étant donné que les exportations de ces pays disparaîtront en grande partie complètement.

Nous sommes d'opinion qu'un tel optimisme n'est justifié qu'en partie. Que l'Allemagne ait aujourd'hui perdu un grand nombre de ses marchés, cela ne fait aucun doute. Mais, en ce qui concerne la France et la Grande-Bretagne, la situation se présente tout autrement.

Ces pays voient, par la force des choses, leurs importations augmenter par suite de l'accroissement de leurs besoins ... accroissements dus à la guerre. Ces importations, il faut en régler la contrevaleur. Comment parvenir à ce but ? La question d'achats à crédit est exclue. Il ne faut pas songer non plus (du moins pour l'instant) à des emprunts extérieurs qui pourraient retarder le paiement effectif. On traverse actuellement l'ère du "cash and carry".

Il faut payer comptant ce que l'on achète

Bien entendu, il existe des réserves d'or ou de devises qui sont immenses. Mais ce sont des réserves, et il faut y faire appel le moins possible.

Il reste une seule solution : le développement des exportations.

Comme l'affirme M. Hudson, secrétaire du Département du Commerce Extérieur, dans un magistral article publié par le "Times" : il n'est pas exagéré de dire que le maintien et même l'accroissement des exportations britanniques est aussi important que la protection des mers. Nous pourrions, avec elles, payer pour toutes les choses dont nous avons besoin. Si elles cessaient d'exister, ou même si elles étaient insuffisantes, nos hommes dans les tranchées seraient bientôt réduits à l'impuissance "

C'est pour cette raison que la nécessité d'accroître coûte que coûte les exportations s'est de plus en plus fortement imposée au Gouvernement anglais. Un Conseil d'Exportation a été créé dans le but de coordonner, de rationaliser, toutes les activités se rapportant à l'exportation. Ce Conseil doit étudier la capacité de pro-

duction des industries exportatrices et examiner les moyens de l'étendre et de la développer. Il doit s'assurer que le ravitaillement de ces industries en matières premières se fasse sans bruit et que tous les obstacles soient éliminés.

Le Conseil d'Exportation devra, dans le cas où les besoins du marché intérieur et ceux de l'exportation ne peuvent être satisfaits en même temps, recommander toutes les restrictions dans la consommation interne qu'il jugera utiles.

Il est évident que rien ne sera épargné par les pays alliés pour développer leurs débouchés, conquérir de nouveaux marchés, et exporter le plus possible.

Ainsi la concurrence entre ces pays et les nations neutres se fera de plus en plus vive. Il n'est pas exclu que même les Etats-Unis ne pourront en fin de compte qu'ouvrir leurs portes de plus en plus largement aux marchandises des alliés.

Pour le moment, ne voulant vendre qu'au comptant, ils sont obligés d'accepter de l'or en règlement des marchandises que leur achètent les alliés. Or, les Etats-Unis ne savent plus que faire du métal précieux dont ils détiennent un stock formidable, (soit dollars 17.900.000.000 à fin janvier 1940). Mais d'un autre côté ils ne peuvent refuser cet or, car alors le principe du "cash and carry" deviendrait inapplicable.

D'autre part, dans le but d'économiser leur or et leurs devises les Alliés n'effectuent hors de leurs Empires que le strict minimum d'achats. Ce qui fait que les espoirs d'un essor de l'industrie des pays neutres et en particulier des Etats-Unis ont été en bonne part déçus. Les aciéries américaines ne travaillent qu'aux environs des 80 pour cent de leur capacité, et on s'attend à une chute jusqu'à 60 pour cent. L'indice des wagons chargés accuse aussi un recul sensible. Les marchés des matières premières demeurent plus ou moins ternes.

D'autre part, les Alliés déploient des efforts considérables pour tirer le maximum de leurs ressources propres, pour développer leur industrie et accroître le rendement de leur agriculture. Ce qui leur permettra de diminuer encore leurs achats à l'étranger.

Edgar Anzarut

(Lire la suite en page 14)

D'UNE SEMAINE A L'AUTRE

La Revue Politique Égyptienne

La situation politique demeure sans changement notable. En Egypte, comme partout ailleurs, on a ressenti assez vivement la signature du traité de Moscou et des sacrifices qu'il impose à la Finlande.

Un fait qui a particulièrement retenu l'attention générale est le discours prononcé devant la Chambre et le Sénat par S.E. Aly Maher Pacha à son retour du Soudan. Nous ne saurions mieux faire que de le reproduire ici, cet exposé constituant un véritable programme des rapports futurs entre les deux pays voisins.



Honorables amis,

Ce m'est un grand plaisir de prendre la parole dans cette assemblée, image vivante de notre chère patrie, l'Egypte éternelle, berceau de la sagesse et de l'art, source de la civilisation et de l'inspiration qui accueille l'avenir avec une âme vigoureuse et des espoirs immenses.

Ce m'est un grand plaisir de rappeler avec vous le souvenir de la grandeur de l'Egypte qui, sous les Pharaons comme sous la Dynastie de Mohamed Aly, a étendu son influence au sein de l'Afrique et fait flotter l'étendard de la vie moderne sur les rives du Nil et dans son heureuse Vallée. C'est d'ailleurs ce souvenir même qui, me faisant saisir la première occasion, m'a déterminé à visiter le Soudan, avec qui nous sommes liés par les liens mêmes de la vie, dans l'acceptation la plus parfaite du terme. J'ai voulu ne pas manquer au devoir de raffermir les relations des deux pays et de me rendre personnellement compte de l'état de cette contrée-soeur, tout en sachant parfaitement bien quelle place elle occupait dans la haute et bienveillante sympathie de Sa Majesté le Roi. Ce qui, d'ailleurs n'est guère étonnant du moment que, au début du siècle dernier, la visite de Son illustre Aïeul fut la première manifestation du profond intérêt marqué envers le Soudan.

Le Grand Mohamed Aly ne se faisait guider, dans son administration et dans ses actes, que par l'expérience et l'observation personnelles, au

service desquelles il avait mis sa clairvoyance aigüe et son discernement pénétrant. Pas un de ses actes ou de ses jugements qui n'eût été fondé sur des réalités solides et pratiques. Sa visite au Soudan en 1839, alors qu'il était presque septuagénaire, fut un éloquent témoignage de cette haute politique.

Mohamed Aly partit d'Egypte à une heure où l'avenir du pays était suspendu à la balance du destin. Dans son égoïsme outré, l'Europe d'alors nous refusait d'être juste envers nous. Mais, répugnant à tout compromis dans le droit, le Grand Mohamed Aly s'en alla résolument proclamer au Soudan la parole de vérité et annoncer les grandes réformes à ses habitants, qu'il protégeait comme un véritable père. Sa visite à Khartoum, à Wad-Médani, à Sennar, à Roseires et à Fazoghli dura six mois, durant lesquels il avait dans sa suite des fonctionnaires et des ingénieurs égyptiens.

Les annales de ce grand voyage abondent en faits éloquents. Qu'il me suffise de vous dire que, voyant l'agriculture péricliter à Sennar, Mohamed Aly ordonna de réserver à chaque ingénieur cent feddans avec les machines et les bestiaux nécessaires et lui adjoignit de nombreux jeunes gens de chaque région pour apprendre, sous sa direction, tous les travaux agricoles.

Ces terres furent, de puis, exonérées de l'impôt pendant cinq années entières. Et bientôt, on vit se former des champs modèles produisant la canne à sucre, le coton, l'indigotier, etc. A son retour en Egypte, le Grand Mohamed Aly amena avec lui un grand nombre de jeunes Soudanais, qu'il fit entrer dans les écoles égyptiennes, où, en s'instruisant, ils se familiarisèrent avec la civilisation moderne.

Nous nous souvenons tous également de la visite de Saïd pacha au Soudan en 1857 et des actes éminents auxquels cette visite a donné lieu et des bienfaits qu'elle a réalisés pour le Soudan et ses habitants. Chacun sait que ce sont les Egyptiens qui ont fondé la ville de Khartoum, où, avant eux, il n'y avait que des huttes de pêcheurs; eux qui ont créé Berber et d'autres villes aujourd'hui florissantes; eux qui ont introduit l'emploi de la pierre dans la construction, organisé le pays et son agriculture, propagé la sécurité; eux, en un mot, qui ont créé et consolidé par le sang et l'argent. Grâce à Dieu, l'Egypte continue toujours de remplir sa mission au Soudan, comme le Nil conti-

nue de couler dans les deux pays, répandant la fécondité, l'épanouissement, la fraternité et l'amour indéfectible.

Les vestiges des anciens Egyptiens se dressent encore aujourd'hui depuis Wadi-Halfa jusqu'à Khartoum, et les travaux des Egyptiens modernes ne cessent, dans toutes les régions, de témoigner éloquentement de la grandeur et de l'amour de l'Egypte.

J'ai tenu à voir de mes propres yeux dans cette contrée-soeur l'œuvre de l'Egypte et des Egyptiens, à connaître le peuple soudanais, à me rendre compte de ses aspirations et de ses besoins, qui nous inspirent la sympathie la plus bienveillante, à voir ces nobles visages débordant de loyalisme et de sincérité. Notre rapide voyage nous conduisit à Atbara, Khartoum, Omdurman, Wad-Médani, Sennar, Costi, Malakal, Pahr El-Zaraf et Port-Soudan. Nous sommes entrés en contact avec les gouvernants, les notables et les habitants. Nous avons visité les services égyptiens des Irrigations et l'Armée à Khartoum, Malakal et Port-Soudan; l'établissement religieux d'Omdurman; les écoles de garçons et de filles; les écoles normales et d'institutrices; les écoles de médecine, de droit, d'ingénieurs et d'agriculture; les tribunaux civils, les cours d'assises et les meh-kémehs; les hôpitaux, les musées et les réservoirs; la chambre de commerce, le congrès des Anciens Etudiants, les Clubs égyptiens et soudanais de Khartoum, etc. Nous avons été très heureux de constater le progrès sensible réalisé dans les domaines économiques et social grâce à la récente administration anglo-égyptienne, qui s'est préoccupée avec soin de la prospérité et du bien-être du Soudan, qui a relevé le niveau de l'enseignement et de la civilisation presque partout et fait du pays à l'heure actuelle un vaste champ d'expérimentation et de recherches techniques, industrielles, agricoles et commerciales dont on retire les meilleurs fruits. Je me bornerai à signaler ici les succès des nouveaux champs d'expérimentation de la Djézireh ainsi que l'introduction de beaucoup d'industries nouvelles, telles que l'industrie des produits pharmaceutiques et l'industrie du bois. Bref, dans nombre de régions, on touche du doigt les résultats de cette volonté sincère de relèvement général.

(Lire la suite en page 14)

EN MARGE DE LA RÉFORME DE NOS BOURSES

NÉCESSITÉ DES STATISTIQUES BOURSIÈRES

Il est éminemment désagréable de prendre sa plume pour chanter les louanges de son métier et de risquer de se faire traiter "d'orfèvre" comme ce bon Monsieur Josse; mais devant l'intérêt général — ou du moins ce que je crois être l'intérêt général — je me permets d'exposer dans ces colonnes le point de vue d'un statisticien qui se double d'un boursier.

Les avantages qu'offrent les statistiques quotidiennes sur le volume des affaires élaborées par le secrétariat de notre Bourse des Valeurs sont multiples, tant au point de vue du gouvernement que du public, et ce qui est assez peu ordinaire, sans désagrément ni pour l'un ni pour l'autre.

Examinons les avantages que retire le gouvernement du fait de l'élaboration de ces statistiques boursières.

Ils sont de deux ordres: primo, d'ordre fiscal et secundo, d'ordre d'intérêt général quant à son intervention ou sa non-intervention sur le marché des valeurs.

En effet, du point de vue fiscal, l'intérêt est énorme: la loi sur le droit de timbre ne stipule-t-elle pas que les Sociétés paieront ce droit de timbre sur la moyenne des cours pratiqués durant les derniers six mois de l'année. Ce cours moyen qui résulte d'une simple moyenne arithmétique est-il juste? Et surtout est-il équitable? Je ne le pense pas et je suis persuadé que l'éminent administrateur qu'est Mr. Habib El Masri, directeur général des Impôts, s'en est déjà aperçu. En effet, un simple exemple nous le montrera. Imaginons qu'un titre de la Société Ygrecque, est traité une seule fois au mois d'août, et souvent en décembre; au mois d'août, pendant la tension internationale ce titre, dont la valeur nominale est de 4 livres par exemple, est coté à 2 livres pour une quantité traitée de 25 actions. La fois suivante où ce titre est traité c'est pendant la reprise de novembre: on échange à ce moment-là 400 titres à 5 livres. La Société payera donc l'impôt sur un prix moyen de $2 + 5$ divisé par $2 = 3 \frac{1}{2}$.

Je ne pense pas que cela soit équitable, et le gouvernement y perdrait certainement. D'autre part l'Administration fiscale peut être tentée en vue de rechercher de nouvelles ressources, d'imposer certai-

nes conditions boursières, comptant sur un revenu déterminé: les mesures prises seront bien plus judicieuses quant à leur opportunité et leur rendement, si les experts du ministère des finances ont sous leur yeux des données précises résultant de statistiques élaborées par des services compétents. Voilà donc pour l'intérêt fiscal.

Pour l'intérêt général, il est évident que les experts financiers du Ministère des Finances ont le plus grand intérêt à avoir devant eux des chiffres reflétant le volume des affaires qui leur feront voir clairement l'approche des crises, les paniques et leur montrera le moment opportun pour une intervention gouvernementale.

Pour le public, pour le capitaliste, le gros comme le petit, celui qui opère quotidiennement en Bourse sur tel ou tel titre, il est d'un intérêt certain de lui montrer l'importance du marché. Le rentier qui est détenteur d'un fonds d'Etat quelconque, et qui à la lecture de la cote s'aperçoit d'une perturbation insolite dans les cours, est certainement intéressé par la connaissance de la quantité sur laquelle s'est opérée cette perturbation. Si, en effet, l'Unifiée hausse de un demi-point ou d'un point en un jour, il y a plus lieu de s'inquiéter si la quantité traitée est de 10.000 livres au lieu de 500 livres. Il est aussi excessivement important pour chacune des Sociétés ins-

crites à la cote de connaître le volume des affaires traitées sur leur titre pendant une durée déterminée: les conseils d'administration peuvent en s'inspirant de ces données choisir avec plus d'opportunité le moment d'une réduction ou d'une augmentation de capital: d'une liquidation ou de l'émission d'une nouvelle série d'obligations.

Ainsi donc, pour le gouvernement comme pour les particuliers, les Statistiques Boursières sont indubitablement nécessaires et indispensables. Notre confrère l'"Informateur" les avait réclamées il y a quelques mois, et sa campagne avait eu comme résultat la publication du volume des affaires par le Secrétariat de la Bourse des Valeurs d'Alexandrie. Ceci est très bien, mais il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine.

Entre autres choses, il serait souhaitable que la Bourse des Valeurs du Caire se mette au diapason de celle d'Alexandrie dans la voie du progrès — car c'est un progrès que d'introduire cette science exacte qu'est la Statistique dans le monde des affaires en Egypte — et publie elle aussi le volume des affaires traitées au Caire. Nous aurions ainsi la véritable physionomie de l'activité financière de notre pays, et chacun pourrait, en ce qui le concerne sur la base de données exactes ainsi obtenues, travailler à la prospérité et à l'indépendance des Finances Egyptiennes.

R. I. Errera.

BANQUE D'ATHÈNES

(Société Anonyme)

SIÈGE SOCIAL A ATHÈNES

ADRESSE TELEGRAPHIQUE BANCATHEN

Capital entièrement versé Drs. 100.000.000
Réserves Drs. 75.200.000

SIÈGE CENTRAL A ATHÈNES: 108 Agences en Grèce.

ANGLETERRE: Londres, 22, Fenchurch Street.

EGYPTE: L'Alexandrie R.C. 436, Le Caire R.C. 4410

et Port-Said R.C. 148:

CHYPRE: Limassol, Nicosie.

BANQUE AFFILIEE AUX ETATS-UNIS:

NEW-YORK: The Bank of Athens Trust Co., 205, West 33rd Str.

APRÈS L'ARRÊT SUEZ

LES AVANTAGES DES OBLIGATAIRES ET DES ACTIONNAIRES

Quelques commentaires intéressants de la presse financière parisienne

Commentant l'arrêt Suez, notre confrère parisien « L'Agence Economique et Financière » relève les effets qu'il aura pour la Compagnie, pour les obligations et pour les actionnaires.

L'arrêt que vient de rendre la Cour d'appel d'Alexandrie — et qui confirme que le service des obligations du Suez doit être fait en francs-or et non en francs égyptiens — met le point final à une longue controverse. Il n'y a, en effet, pas de Cour de cassation en Egypte.

Dans toute cette affaire, la Compagnie a occupé la position d'un simple observateur, s'en rapportant à la décision de la Cour et n'intervenant pas au procès qui a été fait par un groupe d'obligataires, auquel s'opposait un établissement de crédit porteur de parts de fondateur.

Sans préjuger les modalités détaillées des opérations à réaliser à la suite de l'arrêt précité on peut examiner dès à présent les conséquences qu'il aura pour les diverses catégories de titres du Suez.

En ce qui concerne les obligations, non seulement leur service d'intérêt et de remboursement sera fait désormais en francs-or (peut-être pas dès l'échéance du 1er mars, en tout cas à partir de la suivante) mais encore il leur sera rappelé, sur tous les coupons échus depuis le 2 mai 1935 (date du décret égyptien abolissant la clause, or en Egypte) la différence entre le montant payé en francs égyptiens et celui qu'aurait représenté le paiement en or. Ce rappel sera fait contre remise des « scrips » délivrés au moment de l'encaissement des coupons pour réserver les droits éventuels des porteurs.

Il n'en résultera d'ailleurs, pour la Compagnie pas de charges nouvelles, puisque le Conseil a porté à une provision spéciale — figurant au passif du bilan et dont la contre-partie liquide existe à l'actif — le montant intégral de la somme nécessaire pour compléter les paiements de coupons et les remboursements sur la base de l'or.

Cet arrêt entraînera, également, par voie de conséquence, le paiement en or de l'intérêt statutaire des actions de capital. Cela doit représenter pour cette catégorie de titres, un supplément de revenu d'environ 62 fr., avec rappel depuis 1935.

Seules les actions de jouissance, les parts civiles et les parts de fondateur — c'est-à-dire les titres qui n'ont droit à aucun paiement-or — se trouveront défavorisées dans cette affaire.

De son côté, un autre confrère parisien, « L'Information », fait les commentaires suivants :

La Cour d'appel d'Alexandrie a rendu hier matin son arrêt concernant la monnaie de paiement des obligations Suez. Cet arrêt confirme le jugement de première instance rendu le 3 janvier 1938, et déclare que le service des obligations Suez doit être effectué en francs-or et non pas en francs égyptiens.

Que sont ces deux monnaies ? Le franc égyptien est une monnaie de compte qui représente 38575 piastres égyptiennes. De son côté la piastre égyptienne vaut 1/97,5 Lst. En partant du cours officiel à Paris de la Lst., soit 176 fr. 625, le franc égyptien vaut actuellement 6 fr. 986.

Le franc-or est le franc de Germinal contenant 290,32 milligrammes d'or fin. Le franc actuel contient, d'après le cours du dollar à Paris, 20,29 milligrammes d'or fin. Le franc-or représente ainsi 14 fr. 38.

Le jugement de la cour d'Appel fait donc un peu plus que doubler le revenu et le prix de remboursement exprimé en francs, des obligations Suez.

Que va-t-il en résulter pour les porteurs d'actions et de parts ?

Rappelons que c'est par un décret du 2 mai 1935 que le gouvernement égyptien avait abrogé la

clause pour les contrats passés en Egypte. Depuis cette date, la Compagnie effectue en francs égyptiens le service des obligations, mais elle a simultanément, réservé tout le complément nécessaire pour effectuer ce service en or. Aucune charge supplémentaire ne viendra donc peser au compte des profits et pertes, et il n'y a aucun arriéré à combler.

La Compagnie, en même temps qu'elle réservait les sommes nécessaires au paiement en or de l'arriéré de ses obligations, réservait également les sommes nécessaires au service en or de ses actions de capital. Les porteurs d'actions de jouissance et de parts n'auront donc pas à pâtir du jugement. Par contre, les porteurs d'actions de capital verront effectuer le service de leurs titres — premier intérêt et remboursement — en francs-or et non plus en francs égyptiens. Le prix de remboursement sera désormais de $250 \times 14 \text{ fr. } 38 = 3.595$ francs et le premier intérêt annuel de $5 \text{ o/o de } 12 \text{ fr. } 50 \times 14,38 = 179 \text{ fr. } 75$. (Aux cours actuels de la livre st., cet intérêt payé en francs égyptiens eût été de 87 fr. 325).

On ne connaît pas encore les modalités d'application du jugement, et notamment le point de départ du paiement en or. Il peut être fixé soit à la date du premier paiement en francs égyptiens soit à la date du jugement de première instance ou d'appel. Il peut donc y avoir des arriérés importants à payer aux obligataires et aux actionnaires (actions de capital). Nous avons dit qu'il n'en résulterait aucun dommage pour la Compagnie puisque les sommes correspondantes ont été provisionnées dès la date la plus lointaine, c'est-à-dire celle du premier paiement en francs égyptiens, en 1936. Une partie plus ou moins grosse des provisions pourrait devenir libre au cas où l'arrêt comporterait une moins longue rétroactivité.

Chronique des Assurances

La LOI ÉGYPTIENNE sur les ASSURANCES

Le retard apporté à la publication du Règlement d'Exécution est préjudiciable aux intérêts du pays

Notre confrère l'« Informateur des Assurances » souligne, dans l'article ci-après, le grave préjudice que cause tant aux Compagnies d'assurances qu'aux assurés eux-mêmes le retard apporté à la publication du Règlement d'Exécution de la loi instituant un contrôle sur les Compagnies d'assurances travaillant en Egypte. Nous partageons complètement les points de vue exprimés dans cet article et nous estimons intéressant de le reproduire ci-dessous :

Votée par le Parlement au mois de Juillet dernier la loi pour le contrôle des Compagnies d'Assurances opérant en Egypte n'est pas encore entrée en vigueur à défaut de publication de son Règlement d'Exécution. Comme on le sait, et pour les raisons que nous avons maintes fois exposées dans ces colonnes, l'application de cette loi constitue une nécessité de première importance pour le marché des assurances de notre pays. Aussi la majeure partie des Compagnies opérant en Egypte, et qui disposent d'énormes capitaux liquides ou investis sur place, saluèrent-elles avec enthousiasme en Juillet dernier le vote de la loi par le Parlement et, depuis lors, on n'entendit plus parler d'elle. De temps en temps, un petit entrefilet dans la presse quotidienne venait évoquer à notre mémoire que l'Egypte possède une loi sur les assurances et rien de plus.

Mais cet état de choses ne peut plus durer et il faudrait que les autorités compétentes comprennent que ce retard à mettre en application la loi est des plus préjudiciables pour le pays tout entier et fait le jeu de certaines Compagnies qui tout en ne réunissant pas les conditions requises pour pouvoir exercer en Egypte, continuent à opérer, c'est à dire à émettre des polices à encaisser des primes, et sans être l'objet d'aucune surveillance de la part du gouvernement.

Nous le répétons, cet état de choses ne peut plus durer et tôt ou tard on se trouvera devant la répétition d'affaires de trop triste mé-

moire. Le cas échéant, le gouvernement n'aurait-il pas à supporter le poids de sa responsabilité morale? qui sait même, peut être matérielle?

Prévenir vaut mieux que guérir dit le dicton, et plus vite paraîtra le règlement d'exécution mieux vaudra pour l'économie du pays en général et pour le marché des assurances en Egypte en particulier qui sera débarrassé de quelques éléments indésirables qui ne contribuent ni plus, ni moins qu'à jeter le discrédit et la méfiance sur une branche de l'activité économique du pays aussi importante que celle de l'assurance.

Avant de terminer cette courte note, nous nous faisons l'écho d'un bruit qui a circulé récemment comme quoi le Ministère des Finances aurait décidé de déléguer ses inspecteurs auprès des Compagnies d'Assurances en vue d'y exercer le contrôle prévu par la nouvelle loi réglementant ces Sociétés. Nous ne savons quelle foi on peut accorder à cette rumeur, mais en

tous cas nous pouvons dire qu'il nous semble fort étrange que le Ministère des Finances ait pu penser déléguer des inspecteurs auprès des Compagnies d'assurances et exiger d'elles de se conformer à la loi en question avant que n'ait été publié le règlement d'exécution.

Par ailleurs, nous apprenons également que le Comité Consultatif des Assurances présidé par S.E. Hafez Affi pacha et composé de personnalités les plus en vue telles que Mr. le Conseiller Royal près le Ministère des Finances, l'actuaire du Ministère des Finances, MM. M. Vincenot, H. S. Job, A. Carmona, H. Fessard, A. E. Mills, J. R. Paton et A. Sevastopulo, chargé d'examiner le projet du règlement d'exécution de la loi sur les assurances s'est réuni au début du mois courant et continuera à tenir des séances d'une façon plus suivie jusqu'à terminer l'examen de ce projet, ce que nous souhaitons voir se réaliser le plus tôt possible.

L'UNION FONCIÈRE D'EGYPTE

Société Anonyme Egyptienne

Capital : Lstg. 500,000 entièrement versé

Siège Social : LE CAIRE - 8, rue Cheikh Aboul-Sebaa
R.C. No. 9823

Amélioration terres agricoles -

Exploitation

GÉRANCES URBAINES ET RURALES -

LOTISSEMENTS - AVANCES

CONDITIONS SUR DEMANDE

LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

S.A. DES EAUX DU CAIRE

Rapport du Conseil d'Administration pour l'Exercice 1939

Les actionnaires de la S.A. des Eaux du Caire se sont réunis le 14 Mars 1940 en Assemblée Générale Ordinaire sous la présidence de S.E. Aly Chamsy Pacha, Président du Conseil d'Administration. 98.938 actions étaient représentées. M. Athanassiadis et le délégué du Gouvernement, plus forts actionnaires, firent fonctions de scrutateurs, Me. Charles Adda, remplissant celles de secrétaire.

Le Président fait donner lecture du rapport du Conseil d'Administration puis de celui des Censeurs. Il demande ensuite aux actionnaires s'ils désirent obtenir des explications complémentaires.

M. Emile Lévy, prenant la parole, déclare se faire l'interprète de tous les actionnaires en félicitant le Conseil et en lui exprimant leurs remerciements pour les magnifiques résultats qui viennent d'être présentés. Les actionnaires craignaient que la Convention conclue avec le Gouvernement n'affecte leurs intérêts. Grâce à la sagacité du Conseil d'Administration et de l'Administrateur-Directeur Général il n'en fut rien et les actionnaires ont pu toucher le même coupon que les années précédentes.

Il espère qu'il en sera de même pour les années à venir.

Le Président remercie en son nom et au nom de ses collègues et déclare qu'ils ont tous été fort touchés des paroles aimables de M. Lévy. Le Conseil fera toujours son possible pour donner satisfaction aux actionnaires et sauvegarder leurs intérêts.

Personne ne demandant la parole, on passe au vote des résolutions qui sont adoptées à l'unanimité.

Messieurs,

Conformément aux articles 36 et 37 de nos statuts, nous avons l'honneur de vous soumettre notre rapport sur l'exercice 1939, arrêté au 31 Décembre dernier.

Nous avons poursuivi durant l'exercice l'exécution des travaux d'entretien, de révision et de renouvellement de nos installations et de notre réseau. Nous avons également posé de nouvelles con-

duites d'une certaine importance dans différents quartiers de la ville.

La construction est terminée du 1300 mètres cubes, surmonté d'une bas réservoir d'une capacité de salle de douze filtres, à notre Usine de Rod el Farag. Les travaux d'appareillage et de tuyauterie de ces filtres ont dû être quelque peu ralentis dernièrement en vue d'y introduire certains perfectionnements récemment conçus, mais les filtres ne tarderont pas à entrer en service.

D'autres travaux comportant d'importantes améliorations ont été exécutés à cette même usine, dont la superficie vient d'être augmentée par l'acquisition d'un demi-feddan qui servira de zone de sécurité pour les bassins clarificateurs mécaniques et les nouveaux filtres.

Aussi le service que nous assumons continue-t-il à être assuré de manière à répondre à toutes les exigences de l'intérêt général.

Soucieux de nous conformer aux stipulations de la Convention du 4 Juillet 1938, nous avons poursuivi méthodiquement la généralisation de la vente de l'eau au mesurage, et nonobstant le retard des arrivages de compteurs depuis quelque mois, cette généralisation sera terminée, nous l'espérons, dans le délai imparti.

L'extension progressive de l'emploi des compteurs, effectuée depuis des années et accélérée depuis le 4 Juillet 1938, n'a pas manqué de produire ses effets dans l'élimination graduelle du gaspillage, comme en fait preuve la diminution des quantités d'eau filtrée refoulée en ville, malgré l'accroissement du nombre de nos abonnés. Cette diminution ressort clairement des chiffres suivants :

1936	42.893.000	mètres cubes
1937	42.740.000	»
1938	42.089.000	»
1939	40.122.000	»

La diminution enregistrée au cours des derniers mois de l'année a été encore plus marquée :

	1938 m.c.	1939 m.c.	Dim. en 1939
Octobre	3.775.000	3.414.000	9,5 o/o
Nov.	3.322.000	2.936.000	11,6 o/o
Dec.	3.227.000	2.816.000	12,7 o/o

D'autre part les recettes ont subi un recul sensible par suite de l'abaissement des prix de vente de l'eau. Quant aux dépenses, elles tendent malheureusement aujourd'hui à augmenter à cause de la hausse des prix des matières de grande consommation industrielle. Nous espérons que la guerre ne nous réservera pas de conséquences plus graves.

Les propositions ci-après de répartition des bénéfices sont établies en tenant compte de cette situation et en prévision de l'affectation, — à commencer par l'exercice 1940 — d'une partie de nos recettes au compte qui sera ouvert au profit des usagers, conformément à la Convention précitée.

Nos efforts tendent toujours à assurer, pour autant que cela dépend de nous, la satisfaction de nos abonnés, et nous ne cessons également de veiller au maintien des rapports de bonne entente qui règnent entre notre Société et le Gouvernement.

Exposé des comptes et répartition des bénéfices

ACTIF

Premier Etablissement

L.E.

Les frais de Premier Etablissement se sont élevés pour l'exercice 1939 à 27.575 et ont porté la totalité de ce compte à 1.834.608

Domaine Libre

Terrain de 10731 m.q. situé au nord de notre propriété de Rod-el-Farag en prévision de l'avenir valeur 15.527

En ce qui concerne les terrains de l'Abbassieh

et de Foum-el-Khalig, la situation reste inchangée

mémoire

PASSIF

Ressources affectées en atténuation du Compte de Premier Etablissement

Les ressources dont dans l'exercice ont été suivantes :

a) Actions de Capital amorties 4.928

b) Obligations amorties 3.725

c) Prélèvements sur profits et pertes 1938 45.000

Ensemble 53.653

Le total du compte s'établit ainsi à fin Décembre 1939 à 1.355.827

Provision pour renouvellement des installations et du matériel, travaux imprévus et risques divers

Les travaux de révision et de remplacement effectués au cours de l'exercice, d'un montant de L.E. 4.611 ont ramené ce compte de L.E. 44.215 à 39.604

Comme vous le verrez dans nos propositions, nous y affectons une dotation de 8.000 ce qui le portera à 47.604

RECETTES

Les recettes de l'exercice ont été de 562.653

DEPENSES

Les dépenses et charges (y compris le montant des jetons de présence alloués au Conseil par décision de l'Assemblée Générale du 21 Mars 1924 et dont nous vous proposons le maintien pour le dernier exercice) se sont élevées en 1939 à L.E. 215.248, celles de l'exploitation seule ressortant à 183.062

BENEFICES

Les bénéfices de l'exercice s'élèvent donc à 379.519

Il faut déduire les charges statutaires suivantes :

1. — L'amortissement de 1062 actions de capital à 125 frs. chacune L.E. 5.121.
2. — L'intérêt statutaire de 5 frs. à chacune

des 44252 actions des capital en circulation L.E. 8.535 13.656

Sur la différence, soit nous affectons : 365.935

1. — Aux ressources pour l'atténuation des travaux de premier établissement L.E. 45.000

2. — A la provision pour travaux imprévus et risques divers L.E. 8.000 53.000

Sur le surplus de il reviendra : 312.935

a) 7 o/o aux Parts de Fondateurs L.E. 21.905; b) 3 o/o aux Administrateurs L.E. 9.388 31.293

Le solde, soit L.E. 281.642 revient aux Actions de Jouissance avec le report de l'exercice précédent 104.501

donnant un total de 386.143

Un dividende de P.T. 80 pour les 320.000 action de Jouissance exigera 256.000

La différence, soit 130.143

sera à reporter au crédit des porteurs de ces actions.

Le 7 o/o aux Parts de Fondateurs est de 21.905

En y ajoutant le report de l'exercice précédent 5.688

le total est de 27.593

Un dividende de P.T. 600 absorbera pour les

3360 parts de fondateurs 20.160

Il sera porté à leur crédit 7.433

Si vous approuvez cette répartition elle permettra de distribuer:

1° — à chaque action de capital frs. 5 ou P.T. 19.2875

2° — à chaque action de jouissance " 80.—

3° — à chaque part de fondateur " 600.—

4° — à chaque dixième de part de fondateur " 60.—

Le paiement en serait effectué à partir du 1er Avril prochain.

Vous aurez à élire conformément à l'art. 23 des Statuts trois Administrateurs en remplacement de leurs Excellences Aly Shamsy Pacha et Sadik Henein Pacha et du Baron Louis de Benoist, Administrateurs sortants, qui sont rééligibles.

Vous voudrez bien nommer deux censeurs pour l'exercice 1940 et fixer leur indemnité.

THE ANGLO-EGYPTIAN OILFIELDS Ltd.

La production des puits de l'Hurghada et de Ras Gharib pour la semaine au 8 Mars 1940, s'est élevée à 18.251 mètres cubes de pétrole brut contre 9.788 m. c. en 1939 à la même époque.

Depuis le 1er Janvier 163.303 m. c. contre 112.892 m. e.c., soit en plus 50.411 m.c.

COMPTOIR DES CEMENTS

SOCIÉTÉ ÉGYPTIENNE DE CIMENT PORTLAND TOURAH & SOCIÉTÉ DE CIMENT PORTLAND DE HÉLOUAN

Siège Social au Caire:

21, AVENUE FOUAD 1er - Imm. "LA GENEVOISE"

B.P. 844 — Tél. 46025

Bureaux à Alexandrie:

10, RUE DE LA POSTE

B.P. 397 - Téléph. 21579

CIMENT PORTLAND ARTIFICIEL

garanti conforme aux "BRITISH STANDARD SPECIFICATIONS for PORTLAND CEMENT" ainsi qu'aux Spécifications du Gouvernement Égyptien.

" SUPERCRETE "

ciment à haute résistance et à durcissement rapide

" SEAWATER CEMENT "

Ciment Portland Artificiel spécialement fabriqué pour travaux exposés à l'attaque des eaux de mer et des eaux sulfatées.

PRODUCTION ANNUELLE: 600.000 tonnes

R.C. Caire, No. 18424.

RAPPORTS ET BILANS

Société Égyptienne de Ciment Portland Tourah

Rapport du Conseil d'Administration pour l'Exercice 1939

Les Actionnaires de cette Société sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire pour le 28 mars 1940. Voici le Rapport du Conseil d'Administration qui leur sera présenté :

Messieurs,

Il y a quelques jours, alors que nous rédigeons le présent rapport, nous est parvenue la triste nouvelle du décès de notre collègue, Monsieur Florent Casimir-Lambert, brusquement enlevé, à l'âge de soixante-quinze ans. Il avait fait partie du Conseil d'Administration de la Société Anonyme des Ciments d'Egypte depuis 1905 et était entré dans notre Conseil en 1931, après la fusion de cette Société avec la nôtre. Très connu en Egypte, où il exerça son activité pendant de nombreuses années, il s'était fixé à Paris peu avant la précédente guerre, ce qui ne l'empêcha pas de revenir fréquemment dans ce pays, où il retrouvait de nombreuses et fidèles amitiés. Nous perdons en lui un collègue aimable et distingué, qui s'est toujours particulièrement intéressé au développement de notre entreprise et nous lui adressons, au nom de tous, un souvenir ému et reconnaissant.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le Bilan et le Compte Profits et Pertes au 31 décembre 1939.

Le tonnage vendu du 1er janvier à fin septembre 1939 a été sensiblement supérieur à celui de la même période de l'année précédente, ce qui nous a encore permis de clôturer cet exercice dans des conditions assez favorables. La suppression ou le renvoi de nombreux travaux publics, ainsi qu'une sensible réduction de la consommation courante, ont surtout affecté les mois de novembre et décembre. Nous pouvons craindre que ces mêmes facteurs viendront peser défavorablement sur l'exercice 1940.

La guerre, dont nous subissons de plus en plus les contre-coups malgré la situation privilégiée de l'Egypte, n'a pas été sans apporter certaines perturbations dans notre régime de vente et devant la hausse croissante des charbons et l'incertitude de l'avenir, diverses mesures de précaution ont dû être adoptées. Notre clientèle les a comprises et a reconnu qu'il ne nous était plus possible de prendre des engagements de prix à long terme.

En somme, nous pouvons être satisfaits que les craintes que l'on pouvait légitimement ressentir quant à la gravité de la répercussion des événements mondiaux sur notre industrie, ne se sont pas encore réalisés pour l'exercice sous examen. Du fait d'un approvisionnement en charbon et autres matières nécessaires à la fabrication, toujours plus difficile et à des prix toujours plus élevés, l'avenir ne laisse pas de paraître assez incertain et nous n'osons pas formuler de pronostics à son sujet.

Notre Société a, pour sa part et par l'entremise du Comptoir des Ciments, versé à l'E. au titre de droit d'accise, environ L.E. 176,400 pendant l'année 1939.

Au moment d'établir le Bilan, il est apparu à votre Conseil que la politique de prudence, observée au cours de ces dernières années, devait être relâchée en cette période où de lourdes charges pèsent sur chacun et que la part distribuée à nos actionnaires devait être renforcée dans la mesure du possible aux dépens des réserves qu'une entreprise industrielle est tenue de faire en temps normal.

L.E.

Les comptes que nous vous soumettons accusent un bénéfice de... 107.973,839
duquel il y a lieu de déduire 10 % pour la réserve statutaire, soit 10.797,383

ce qui laisse un solde bénéfice de 97.176,456

Nous vous proposons conformément à l'art. 57 des Statuts, de prélever le dividende statutaire de P.T. 24 par action sur 141.250 actions, formant 33.900,—

Du solde de 63.276,456
il y a lieu de déduire 10 % revenant du Conseil d'Administration, soit 6.327,645

laissant un solde de.. 56.948,811
A ce dernier montant vient s'ajouter le report de l'exercice précédent, de 418,852

faisant un total de ... 57.367,663

Nous vous proposons de prélever sur cette somme un dividende additionnel de P.T. 36 par action, soit 50.850,— ainsi que l'impôt sur le dividende distribué, soit 6.379,032
57.229,032

et de reporter à nouveau le solde de L.E. 138,631

Votre Conseil, ayant à sa disposition les fonds nécessaires, a jugé qu'il était dans votre intérêt de distribuer, dès le 15 décembre 1939, un acompte de P.T. 25 par action sur le dividende acquis à cette date, sur timbrage du coupon No. 10. Si l'Assemblée se rallie aux propositions énoncées ci-dessus, le solde sera payable à partir du 1er avril 1940 à raison de P.T. 35 par action, net d'impôt, et contre remise du dit coupon No. 10, au Caire, auprès de la Banque Nationale d'Egypte, de la Banque Misr, du Banco Italo-Egiziano et

de la Banque Belge et Internationale en Egypte.

Conformément à l'art. 21 des Statuts, vous aurez à procéder au renouvellement partiel du Conseil. Les Administrateurs sortants cette année sont :

S.E. Sir Hafez pacha Hassan, MM. E. C. Koch, Dr. Ernest Martz, Max Schmidheiny, E. Trembley, E. Zoude.

Nous vous rappelons qu'aux termes de l'article 21 des Statuts, les Administrateurs sortants sont rééligibles.

Vous aurez aussi à procéder à la nomination de deux Censeurs et à la fixation de leur rémunération.

Vous aurez enfin à vous prononcer sur l'allocation de votre Conseil.

Le Conseil d'Administration.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1939

A C T I F	
	L.E. Mills.
VALEURS IMMOBILISEES (au prix coûtant)	584.599,500
VALEURS REALISABLES, COMP. TES EN SUSPENS, etc. (*)	566.849,712
PORTEFEUILLE	17.238,505
COMPTE D'ORDRE	18.000,—
	<hr/>
	1.186.687,717

P A S S I F	
	L.E. Mills.
CAPITAL	565.000,—
CREANCIERS ET COMPTES EN SUSPENS	100.549,965
RESERVE STATUTAIRE	41.130,821
AMORTISSEMENT IMMOBILISATIONS	353.614,240
RESULTAT	
	L.E. Mills.
Solde Profits et Pertes au 31.12.1938	70.169,247
Moins : répartition suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29.3.39.	69.750,395
	<hr/>
	418,852
Plus : résultat de l'exercice 1939 ...	107.973,839
	<hr/>
	108.392,691
COMPTE D'ORDRE	18.000,—
	<hr/>
	1.186.687,717

(*) Stocks certifiés par la Direction aux prix coûtant ou en-dessous.

RAPPORT DU COLLÈGE DES CENSEURS

Messieurs,

Nous avons comparé le Bilan ci-haut avec les registres et documents y relatifs et certifions l'avoir trouvé conforme. Les titres de propriété de Maassa rah ne sont pas encore transcrits au nom de votre Société. Nous sommes d'avis que le dit Bilan présente la situation vraie et exacte des affaires de la Société telle qu'elle ressort de la Comptabilité

**JOHN G. SIDLEY,
ROBERT R. BREWIS.**
Chartered Accountants.

Le Caire. le 11 mars 1940.

Compte Profits et Pertes de l'Exercice 1939

D O I T	
	L.E. Mills.
Solde de l'exercice transféré au Bilan	107.973,839
	<hr/>
	107.973,839

A V O I R	
	L.E. Mills.
Résultat d'exploitation après amortissements, etc.	104.427,113
Intérêts	3.037,280
Recettes diverses	509,446
	<hr/>
	107.973,839

LES MATIÈRES PREMIÈRES

LA POSITION MONDIALE DU BLÉ

Les deux grands pays producteurs de blé de l'hémisphère sud, l'Argentine et l'Australie, viennent de terminer leurs moissons. C'est le moment de faire le point des ressources mondiales de la campagne.

La récolte de l'Argentine est restée très en deçà des prévisions. Une température trop humide et froide l'a réduite, d'après la première estimation officielle, à 40 millions de quintaux, au lieu des 65 millions envisagés tout d'abord. Une production aussi faible n'a été constatée que deux fois en vingt-quatre ans. Mais elle succède à une récolte exceptionnellement abondante: 91 millions de quintaux, voisine du record établi en 1928-1929 avec 95 millions de quintaux. (La moyenne des cinq dernières années avait été de 62.850.000 quintaux). Grâce à cette récolte et au stock qu'elle a permis de reporter, l'Argentine, compte tenu des 26 millions de quintaux auxquels est évaluée sa consommation intérieure, possède un contingent exportable qui n'est guère inférieur à la normale.

En Australie, au contraire, le rendement a dépassé les promesses. Le deuxième rapport officiel estime la récolte à 182.500.000 boisseaux (49.650.000 quintaux) contre 154 millions l'an dernier et une moyenne de 158 millions dans les cinq dernières années. Les réserves reportées étant d'environ 35 millions de boisseaux, les disponibilités de la campagne se trouvent portées à environ 217 millions de boisseaux (60 millions de quintaux). Si l'on retranche les 55 millions nécessaires à la consommation locale, il reste 162 millions de boisseaux (44 millions de quintaux) pour l'exportation, bien supérieurs aux prévisions.

Tenant compte de ces résultats et de quelques rectifications enregistrées d'autre part, l'Institut international d'Agriculture réduit de 14 millions de quintaux son estimation de la production mondiale. Il l'évalue maintenant (à l'exclusion de l'U.R.S.S. de la Chine, de l'Iran et de l'Irak) à 1.126 millions de quintaux, soit 101 de moins qu'en 1938-1939. Mais les stocks reportés à fin juillet étaient

considérables: 317 millions de quintaux, presque autant que le record établi en 1934, et 163 de plus que l'année précédente. En dépit de la plus faible production nouvelle, on se trouve ainsi en présence d'un ensemble de disponibilités qui n'avait pas encore été atteint: près de 1.500 millions de quintaux.

LES PERSPECTIVES DES PROCHAINES RECOLTES

Aux Etats Unis, en effet, la sécheresse a sérieusement amoindri les possibilités des moissons en ce qui concerne le blé d'hiver: la prévision officielle n'est que de 389 millions de boisseaux, ce qui serait le plus bas chiffre depuis 1900, à l'exception de celui enregistré en 1933: 376.500.000 boisseaux. Sauf développement exceptionnellement favorable des blés de printemps, l'Union sera loin d'obtenir, en 1940, le blé nécessaire à ses propres besoins. Elle se tirera d'affaire grâce à ses réserves, mais se trouvera vraisemblablement exclue du marché d'exportation.

Il serait prématuré de vouloir chiffrer même de façon très approximative, ce que pourront être les rendements en Europe. Force est de constater, toutefois, un important retard des emblayements; il est inutile d'insister sur la gêne apportée aux travaux du sol dans les pays belligérants.

Producteur presque exclusivement de blés de printemps, le Canada ne peut encore être jugé du point de vue des prochaines ré-

coltes. Tout ce que l'on peut dire, c'est que les précipitations atmosphériques de l'automne ont été faibles dans les provinces de l'Ouest: 62 0/0 seulement de la moyenne. Ce n'est pas une préparation favorable. Dans l'Inde également il y a eu des plaintes au sujet de l'insuffisance des pluies; il est probable que les emblavures sont en régression.

LE CANADA DOMINE LE RAVITAILLEMENT DE L'EUROPE

Si les abondantes ressources des pays exportateurs se trouvent disséminées aux quatre coins du monde, les conditions du ravitaillement international ne sauraient être appréciées en ce moment selon les règles de la concurrence du temps de paix. Devant la hausse des frais et de l'assurance maritime, la préférence des acheteurs va naturellement aux expéditions empruntant les voies les plus courtes et les plus sûres. Le Canada, à cet égard, est particulièrement bien placé. Il l'est également du fait de sa forte récolte. Il disposait, en début de campagne, d'une réserve d'un peu plus de 100 millions de boisseaux (27.200.000 quintaux) et ses disponibilités dépassent les besoins intérieurs de 450 à 475 millions de boisseaux (122 à 130 millions de quintaux). En temps ordinaire, une pareille abondance aurait pu facilement engendrer une dépression excessive du marché, car les excédents sont bien supérieurs aux possibilités de l'exportation courante.

THE LAND BANK OF EGYPT

SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE

fondée par Décret Khédivial du 10 Janvier 1905

Siège Social à Alexandrie

R.G. No. 353

Capital : L.E. 1.000.000 — Réserves et Provisions : L.E. 806.000
Prêts sur Hypothèques à long ou à court terme. — Acquisition des créances hypothécaires. — Acceptation de capitaux en dépôt avec ou sans intérêts.

REVUE DE LA PRESSE ARABE

La hausse des prix de l'or

Le Directeur du Département du poinçonnage a fait au Mussawar les déclarations suivantes au sujet de l'or.

En 1931, à l'apparition de la crise financière mondiale, quelques Etats abandonnèrent l'étalon-or. Le gouvernement égyptien pensa alors acheter de l'or. L'opération qui a commencé en 1932 se continue encore. Depuis la déclaration de la guerre, la Banque d'Angleterre a fixé un nouveau prix de 168 shellings pour l'once d'or pur, ce qui équivaut à 830 millièmes le dirhem. En Egypte, vu le coût de l'opération d'achat de l'or, le gouvernement a fixé à 772 millièmes le prix d'un dirhem d'or pur. Or, dernièrement on a relevé sur le marché local une hausse qui a retenu l'attention.

En effet, le prix a atteint 870 millièmes le dirhem et 240 piastres la livre sterling; il en est résulté que le public s'est abstenu d'en vendre au gouvernement.

A mon sens, cette hausse a été l'effet des nouvelles répandues à l'intérieur par certains individus mal intentionnés et prêtant au gouvernement l'intention de séparer la livre égyptienne de la devise anglaise. Le démenti officiel opposé à cette allégation a eu pour effet d'abaisser les prix à un taux légèrement plus élevé que le taux normal. Cette élévation s'explique par les nombreux moyens de contrebande et le désir de certains Etats étrangers de se procurer de l'or par n'importe quel moyen si bien que le prix de la livre anglaise a atteint à Bucarest 250 piastres, alors qu'en Angleterre, il n'est que de 192,5.

Entre l'Egypte et le Soudan

Pour augmenter les échanges commerciaux entre les deux pays, il faut faciliter les moyens de transport et en réduire le tarif. Du moins c'est l'avis du «Doustour», qui écrit dans un article de fond.

La réorganisation des échanges économiques entre l'Egypte et le Soudan ne donnera ses fruits que si, au préalable, les projets suivants sont exécutés.

1. — Faciliter les communications entre les deux pays. Aujourd'hui le parcours de Khartoum au Caire demande quatorze jours alors que ce délai pourrait être réduit

de moitié si une ligne ferrée ou tout au moins une route automobile reliait Chellal à Wadi Halfa d'autant plus que la distance n'est que de 300 kilomètres; une auto peut la parcourir en cinq heures alors que le bateau met aujourd'hui deux jours pour le faire.

2. — Installer des lignes téléphoniques entre l'Egypte et le Soudan. Il est étonnant qu'il en existe entre nous et l'Irak alors qu'il n'en existe pas entre nous et le Soudan.

3. — Réduire le coût du transport des marchandises entre les deux pays; ce coût a été jusqu'ici un obstacle à l'entrée des produits égyptiens au Soudan parce qu'il rend le commerçant égyptien incapable de faire face à la concurrence des nombreux commerçants étrangers. Le gouvernement soudanais n'entendait pas faciliter le transport par la voie de Wadi Halfa afin de favoriser l'usage de Port-Soudan. Or, c'est juste le contraire qu'on devrait faire pour faciliter l'écoulement des produits.

Aussitôt que ces projets auront été exécutés, le gouvernement pourra élaborer une nouvelle politique d'échanges commerciaux entre l'Egypte et le Soudan.

La Balance Commerciale de l'Egypte

Elle est favorable à l'heure actuelle, mais le moment viendra, où l'Egypte sera obligée de réviser sa politique commerciale avec les pays qui lui vendent plus qu'ils ne lui achètent. C'est ainsi que s'exprime le «Mokattam» dans un article de fond.

Ce qui retient l'attention c'est l'écart entre les exportations et les importations des pays avec lesquels nous avons des rapports commerciaux. Certains pays achètent de nous plus que nous ne leur achetons, alors que d'autres pays nous vendent plus que nous leur vendons.

Il y a deux ans, on avait pensé à cette situation. Et c'est de là que naquit le projet de contingents établis entre l'Egypte et la Grande-Bretagne et négligé ensuite en raison de la guerre.

Il est vrai qu'à cause de cette même raison, on ne peut pas régler la question; la guerre actuelle ayant bouleversé toutes les relations commerciales. Il faut donc attendre la fin de la guerre pour réviser toute la situation à la lumière des résultats de la lutte présente.

NATIONAL BANK OF EGYPT

Constituée aux termes du DÉCRET KHÉDIVIAL du 25 Juin 1898, avec le droit exclusif d'émettre des billets remboursables au porteur et à vue.

Siège Social : — LE CAIRE.

Régistre du Commerce No. 1 Le Caire.

CAPITAL Lstg. 3.000.000

RESERVES Lstg. 3.000.000

Succursales en EGYPTE et au SOUDAN

LE CAIRE (7 BUREAUX), ALEXANDRIE, Abou-Tig (Sous-Agence d'Assiut), Assiut, Assuan, Benha, Beni-Suef, Chebin-el-Kom, Damanhour, Dessouk (Sous-Agence de Damanhour), Deyrout (Sous-Agence d'Assiut), Edfu (Sous-Agence de Luxor), Esneh (Sous-Agence de Luxor), Fashn (Sous-Agence de Beni-Suef), Fayoum, Heliopolis (Le Caire), Ismailia (Sous-Agence de Port-Said), Kafr-el-Zayat (Sous-Agence de Tanta), Keneh, Luxor, Maghaga (Sous-Agence de Beni-Suef), Mansourah, Manfalout (Sous-Agence d'Assiut), Mehalla-Kebir, Mellawi (Sous-Agence de Minieh), Minet-el-Gamh (Sous-Agence de Zagazig), Minieh, Port-Said, Samalout (Sous-Agence de Minieh), Sohag, Suez, Tanta, Zagazig.

KHARTOUM, El-Obeid, Omdurman, Port-Sudan, Tokar (Sous-Agence de Port-Sudan), Wad-Medani.

AGENCE DE LONDRES : 6 et 7, King William Street, E.C. 4.

ECONOMIE DE GUERRE

(Suite de la page 3)

Une telle évolution n'est certes pas dans l'intérêt des Etats-Unis. Ils doivent pour sortir de cette impasse accepter des marchandises anglaises ou françaises en échange des produits qu'ils exportent en Angleterre ou en France.

Il est évident qu'il ne sera pas facile d'en arriver là. Bien des obstacles devront être d'abord surmontés. Mais cette évolution est fatale.

Une intensification importante des échanges internationaux en résultera.

En conclusion, on voit que la guerre loin de laisser le chemin libre aux exportateurs des pays neutres, a créé pour ces derniers de nombreux problèmes souvent extrêmement épineux et graves. Concurrence des belligérants (c'est-à-dire pratiquement de la Grande-Bretagne et de la France) au lieu de diminuer d'intensité devient plus âpre. Jusqu'ici, la guerre, au lieu de causer un ralentissement du commerce extérieur, tend au contraire à produire une intensification du mouvement des échanges et de la concurrence internationale.

Edgard Anzarut.

LA REVUE POLITIQUE EGYPTIENNE

(Suite de la page 4)

Cette administration commune a donné naissance chez la jeunesse soudanaise moderne à un nouvel esprit social et à un grand esprit de patriotisme. Cette jeunesse comme la jeunesse égyptienne est intelligente, modeste, d'un doux caractère et pleine de confiance en Dieu et en l'avenir. Ces excellentes qualités que nous distinguons dans la jeunesse soudanaise nous fait jouer et favoriser sa renaissance tout en l'encourageant à atteindre à la perfection. Aussi avons-nous fondé plusieurs prix annuels qui, au nom de Leurs Majestés le Roi et la Reine, seront décernés aux méritants comme un symbole vivant de l'attachement de l'Egypte au bien-être du Soudan et des Soudanais.

D'autre part, le Soudan est devenu un large terrain de coopération sincère entre l'Egypte et la Grande-Bretagne comme entre Egyptiens et Soudanais pour le bonheur du noble peuple soudanais que nous aimons et auquel nous souhaitons toute prospérité. Et il m'est agréable de vous apporter les salutations du Soudan et de ses habitants comme je leur avait porté les salutations de Sa Majesté le

Roi et les vôtres et de proclamer que le Soudan attend vivement la visite des Egyptiens dont il se réjouit du fond du cœur.

Si notre voyage en compagnie de mes deux chers collègues, des remarquables aviateurs égyptiens et des distingués journalistes a eu beaucoup de succès, nous en sommes redevables en grande partie à l'éminent administrateur qu'est S.E. le Gouverneur Général, mon ami Sir Stewart Symes, qui n'épargna aucun effort pour nous aider dans l'accomplissement de notre mission et qui nous a réservé l'accueil le plus cordial.

Je suis heureux que notre voyage ait créé une atmosphère propre à l'action féconde et à la coopération étroite, et rien ne m'est plus agréable que de proclamer, en votre nom, que les vœux du Soudan et de ses habitants trouveront un écho dans tous les coins de la Vallée du Nil et dans le cœur frémissant de l'Egypte. Car l'Egypte est toujours présente à l'appel de la fraternité et de la Patrie.

LA PROTECTION DE LA RECOLTE DU BLE

Le Ministère des Finances a élaboré une note qu'il a soumise au Conseil des Ministres, au sujet des mesures de protection à adopter sur la récolte de blé de 1939-1940.

La note commence par rappeler qu'à partir de 1931, le Gouvernement a adopté à l'égard du blé, une politique protectionniste consistant à établir des droits de douane sur les importations, tant que le prix du blé est inférieur à P.E. 180-185 l'ardeb. D'autre part, il a adopté le système des avances sur blé, afin de ne pas provoquer un effondrement des prix, au moment de l'apparition de la récolte.

Ainsi, le 19 mars de l'année dernière, le Ministre des Finances a fixé le taux des avances sur blé, à P.T. 130 et P.T. 140 par ardeb de blé Baladi et Hindi respectivement, à partir du 15 mars 1939, pour la récolte 1938-1939.

Or, en ce qui concerne la récolte de 1939-1940, le Ministère des Finances a observé ce qui suit:

1.) On s'attend à un excédent et des mesures seront prises pour l'écouler.

2.) Le cours actuel est de P.T. 140-150 par ardeb.

3.) La superficie cultivée est de 1.502.000 feddans soit une augmentation de 54.000 feddans sur l'année dernière. Cependant, la récolte nette ne sera pas plus élevée, car le rendement unitaire par feddan sera inférieur.

4.) Le coût de la production est en augmentation, à cause de la hausse du prix des engrais, qui atteint P.T. 6 par sac de 100 kilos. Cette augmentation est estimée à P.T. 7 par ardeb de blé, tous autres frais compris.

Pour y faire face, le Ministère des Finances a demandé au Conseil des Ministres de l'autoriser à majorer de P.T. 5 le taux des avances par ardeb de blé, soit à P.T. 145 pour le Hindi et à P.T. 135 pour le Baladi. Ces avances seront accordées par l'entremise du Crédit Agricole d'Egypte. Toutefois, le Gouvernement n'est pas lié par ce taux, pour les années prochaines; il pourra l'augmenter ou le diminuer selon les circonstances et les conditions économiques du pays.

BANQUE BELGE ET INTERNATIONALE EN EGYPTE

SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE

Autorisée par Décret Royal du 30 Janvier 1929

Capital souscrit. L.E. 1.000.000

Capital versé " 500.000

Réserves au 30 Juin 1939: L.E. 35798

Siège Social au Caire: 45, rue Kasr-El Nil

Agence au Mousky: 10, rue Bibars. Hamzaoui

Siège à Alexandrie: 10, rue Stamboul

TRAITE TOUTES OPERATIONS DE BANQUE
CORRESPONDANTS DANS LE MONDE ENTIER

CHRONIQUE de la BOURSE des VALEURS

Le 14 Mars, 1940.

La guerre finno-russe est terminée. Après près de 4 mois d'une lutte à toute outrance, la Finlande a dû s'incliner. Ce ne fut pas de sa faute. Ce résultat est la conséquence de la carence de ses voisins, des pays scandinaves et de la Suède en particulier. Alors que le vaillant petit pays défendait non seulement ses propres frontières, mais aussi la liberté de ses frères scandinaves, ces derniers n'apportèrent pas à la Finlande l'aide voulue nécessaire. On pourrait peut-être comprendre cette attitude négative, mais néanmoins l'histoire la jugera.

Malgré tous les sacrifices faits, toute la vaillance de sa petite armée, la Finlande a été obligée d'accepter les conditions draconiennes de l'U.R.S.S. Si ces sacrifices n'ont rien rapporté au petit pays, du moins les Alliés en ont profité dans une certaine mesure et pour cela seul, l'humanité entière sera éternellement reconnaissante à la Finlande.

Avec la fin de la guerre en Finlande, il faudra s'attendre à du nouveau dans le conflit européen. L'Allemagne, libérée du souci que lui causait la guerre finno-russe, voudra maintenant retirer le maximum de son accord avec l'U.R.S.S. Y réussira-t-elle? C'est ce que les événements nous diront.

Les marchés dirigeants furent généralement fermes. Toutefois, les cours du coton ont enregistré une forte baisse à New-York et à Liverpool sur les bruits d'une paix toute prochaine.

Mais, vers la fin de la semaine une reprise se produisit.

Chez nous la semaine, bien que ne comptant que quatre jours ouvrables, fut très ferme. Un vif mouvement s'est dessiné tant sur les obligations Suez que sur les actions et parts Land Bank. Dans l'ensemble, les cours des titres se trouvent à des niveaux plus élevés que la semaine dernière.

FONDS D'ETATS

L'Unifiée clôture à Lst. 78 7/8 contre 78 3/16. La Privilégiée est à Lst. 68 15/16 contre 68 5/16. Les Bons de Trésor avancent à L.E. 101 3/4 contre 100. Le Tribut 3 1/2 0/0 est à Lst. 91 1/4 contre 90.

BANCAIRES

L'action National Bank est plus ferme à Lst. 26 1/4 contre 25 7/8. L'action Crédit Foncier demeure inchangée à frs. 555. L'obligation 1903 clôture à frs. 318 contre 323. L'émission 1911 est plus ferme à frs. 271 1/2.

L'action Banque d'Athènes est plus ferme à frs. 8 en gain d'une fraction. Les Land Bank ont fait l'objet d'une bonne demande. L'action clôture à Lst. 4 25/64 contre 4 5/64. La fondateur est à Lst. 48 contre 37 1/4. Diverses rumeurs circulent au sujet du dividende. Mais nous devons souligner que toute distribution est subordonnée à l'issue du procès des obligataires. En cas de gain par la banque, tant les actions que les parts peuvent être assurées d'un coupon substantiel.

EAUX, TRANSPORTS ET CANAUX

La jouissance Eau du Caire est plus ferme à fin 328 contre 323. Le fondateur avance à fin 2300 contre 2230.

Une forte demande a provoqué une vive hausse dans les cours des obligations Suez. Ce furent les 3 pour cent qui bénéficièrent en particulier de cette reprise, alors que les 5 pour cent après avoir fortement haussé, rebassaient rapidement. Les 3 pour cent 2ème Série clôturent à frs. 1152 contre 1082. Les 5 pour cent à 1062 contre 1086.

La dividende Trams d'Alexandrie est plus faible à frs. 136 contre 140. La jouissance perd une fraction à frs. 18.

La part sociale Trams du Caire est plus ferme à frs. 52 1/2 contre 51 1/2.

FONCIERES ET IMMOBILIERES

L'action Cheikh Fadl gagne une fraction à L.E. 4 1/4. Il en est de même de la Gharbieh qui termine à L.E. 1 35/64.

L'action Kom Ombo est recherchée à L.E. 6 1/2, ex-coupon de

P.T. 26,64, en gain d'une fraction. La fondateur est inchangée à L.E. 34 3/4, ex-coupon de P.T. 147,2. La Béhéra clôture à L.E. 10 11/16. L'Union Foncière est plus ferme à Lst. 2 15/16 contre 2 13/16.

L'action Cairo-Héliopolis est plus faible à frs. 261 contre 265. La fondateur fléchit à L.E. 8 1/2 contre 8 21/32.

La Delta Land gagne une petite fraction à Lst. 1. La New-Egyptian est plus ferme à Sh. 16/3 contre 15/9.

INDUSTRIELLES

La Crown Brewery est recherchée à frs. 175 contre 167. La Frigorifique avance à L.E. 5 1/2 contre 5 1/4.

La Salt and Soda est à Sh. 51/6 3/4 contre 51/1 1/2. La Port-Said Salt termine à Sh. 52/10 1/2 contre 52/6. L'Oilfields demeure inchangée à Lst. 3 7/32.

L'ordinaire Sucreries est ferme à frs. 148 1/2. La Privilégiée l'est aussi à frs. 118. La fondateur termine à L.E. 4 3/8 contre 4 3/16.

La Filature Nationale cède une fraction à Lst. 11 15/16. La Filature Misr est plus ferme à L.E. 5 3/4 contre 5 21/32. L'action Ciment Tourah demeure inchangée à P.T. 910. La Ginners gagne une fraction à Lst. 0 17/32. La Financière et Industrielle demeure inchangée à L.E. 10 3/8.

HOTELIERES

Ce compartiment demeure inchangé. Les Nungovitch sont à Lst. 12 1/32. L'action Upper Egypt est à L.E. 0 7/8 et l'ordinaire Egyptienne Hotels est à Lst. 0 15/16.

BANCO ITALO-EGIZIANO

SOCIÉTÉ ANONYME ÉGYPTIENNE
R.C. Alex. No. 250

**CORRESPONDANT
DU TRÉSOR ROYAL ITALIEN**

**TOUTES LES OPÉRATIONS DE BANQUE
SERVICE DE COFFRES-FORTS PRIVÉS**

LES FLUCTUATIONS DE LA BOURSE DES VALEURS DU CAIRE

DU 8 AU 14 MARS 1940

DESIGNATION DES VALEURS	8 Mars 1940	14 Mars 1940	DESIGNATION DES VALEURS	8 Mars 1940	14 Mars 1940
FONDS D'ETAT			SOCIETES FONCIERES		
Unifiée 4 o/o Lst.	78 3/16	78 7/8	Dom. Ch. Fadl, Act. L.E.	4 7/32	4 1/4
Privilégiée Lst.	68 5/16	68 15/16	Gharb. Land Cy., Act. Frs.	1 33/64	1 35/64
Bons du Trésor 4 1/2% L.E.	100 a	101 3/4	Gharb. Land Cy. Fd. L.E.	0 13/64	0 13/64
Lots Turcs Frs.	2 v.	2 v.	Anglo-Eg. Land Allot. L.E.	3 1/64	3 1/64
Trib. d'Eg. 3 1/2% Lst.	90	91 1/4	Sté. Fonc. d'Egypte ... Lst.	7 a	7 a
Tribut d'Eg. 4% Lst.	96 1/2	96 1/2	Wadi-Kom-Ombo, Act. Lst.	6 3/4	6 1/2
			Wadi-Kom-Ombo, Fd. Lst.	36 1/4	34 3/4
			Anglo-Belgian Cy. Lst.	0 13/16	0 13/16
BANQUES			SOCIETES IMMOBILIERES		
Crédit Agr. d'Egypte, Act. Ord. P.T.	400.	400	Union Foncière Lst.	2 13/16	2 15/16
National Bank Lst.	25 7/8	26 1/4	Eg. Enter. et Dev. ... L.E.	5 3/8	5 1/2
Créd. Fon. Egypt. Act. Frs.	555	555	Eg. Enter. et Dev. Fd. L.E.	0 1/2	0 1/2
Crédit Fon. Fd. 1/10... Frs.	1020	1000	Cairo-Héliopolis Frs.	265	261
Cré. Fon. Ob. lots 1903 Frs.	323	318 ext.	Cairo-Héliopolis, Fd... L.E.	8 21/32	8 1/2
Cré. Fon. Ob. lots 1911 Frs.	271	271 1/2	Cairo-Héliopolis, Ob... Frs.	497 1/2	497 1/2
Cré. Fon. Obl. 3 1/2%... Frs.	503	503	Egypt. Delta Land ... Lst.	0 63/64	1
Cré. Fon. Ob. 3 % Frs.	399 1/2	399 1/2	New-Egyptian Cy. Sh.	15/9	16/3
Crédit Foncier obl. 3 1/2% Em. 1937 L.E.	79	79	Sté. Im. Gare Caïre... L.E.	3 a	3 a
Banque d'Athènes Frs.	7 3/4	8 v.	Koubbeh Gardens ... L.E.	0 57/64	0 57/64
Sté. An. Belgo - Egyptienne, Part Soc. Frs.	19 1/4	19 1/4	Cairo Suburban Land L.E.	3 a	3 a
Land Bank, Act. Ord. Lst.	4 5/64	4 25/64			
Land Bank, Fond. Lst.	37 1/4	48			
Land Bank, Ob. 3 1/2%... Frs.	371 1/4	371 1/4			
Land Bank, Ob. 4% Frs.	61 3/4	61 3/4			
Land Bank, Ob. 4 1/2% 1930 P.T.	880	1005			
Land Bank 5% 1926... Lst.	85 1/4	85 1/4			
Land Bank 5% 1927... L.E.	85 3/4	86			
Banque Misr L.E.	5 5/16	5 5/16			
Bq. Com. Grèce, Act. Frs.	18 1/2	18 1/2			
Mortgage Bank of Palestine, Act. Ord. L.E.	4.98 excn.	5.18 excn.			
Ob. 5% 1938-56 série D.V.W. L.E.	89,75	89,75			
Ob. 5% 1939-56 série X L.E.	89,75	89,75			
Ob. 5% 1941-56 sér. Y L.E.	90,75	90,75			
EAUX			SOCIETES INDUSTRIELLES		
Eaux Caïre Act. Frs.	117 1/2	117 1/2	Crown Brewery Frs.	167	175 a
Eaux Caïre, Jouiss. ... Frs.	323	328	Cie. Frigorifique L.E.	5 1/4	5 1/2
Eaux Caïre, Fond. ... Frs.	2270	2300	Sté. Eg. Irrig. Act. ... L.E.	2 a	2 a
Eaux Caïre, Obl. 4%... Lst.	86 1/8	86 1/8	Manure Cy. L.E.	1	1
Eaux Caïre, Obl. 4%... Lst.	86 1/4	86 1/4	Salt and Soda Sh.	51 1/2	51 6 3/4
			Port-Said Salt Sh.	52/6	52/10 1/2
			Anglo-Eg. Oilf., Act. Lst.	3 7/32	3 7/32
			Suc. et Raf. Eg., Ord. Frs.	148 1/4	148 1/2
			Suc. et Raf. Eg. Priv. Frs.	117 1/2	118
			Suc. et Raf. Eg. Ob. Frs.	425 excn.	426
			Suc. et Raf. Eg. Fd. L.E.	4 3/16	4 3/8
			Elect. Light and Pow. L.E.	16 23/32	15 59/64
			Elect. Light Pow. Jss. L.E.	12 a	11 1/4
			Indust. du Froid, Act. L.E.	5 5/16	5 5/16
			Filat. Nationale Ord. Lst.	12	11 15/16
			Cairo Sand Bricks ... Lst.	2 23/32	2 23/32
			Imprimerie Misr. L.E.	7 1/2	7 1/2
			Sté Misr Egr. Coton... L.E.	3 3/4	3 3/4
			Plâtrière Ballah. L.E.	8 3/32	8 3/32
			Alexandria Pressing ... Lst.	7 3/4	7 3/4
			« Al-Chark » Cie. Ass. sur la Vie L.E.	4 3/4	4 3/4 v.
			Soc. Ciments Portland Tourah P.T.	910	910
			Sté Misr Fil. et Tiss. Act. L.E.	5 21/32	5 3/4
			The As. Coton Ginners Lst.	0 33/64	0 17/32
			Sté. Finan. et Ind. d'Egypte, Act. L.E.	10 3/8	10 3/8
TRANSPORTS			HOTELS		
Anglo-Am. Nile Cy. ... Lst.	1 1/8	1 1/8	Gd. Hôt. Eg. Nung... Lst.	12 1/32	12 1/32
Aut.-Om. Caïre, Act. ... L.E.	3 3/4	3 3/4	Gd. Hôt. Ob. Série A. Lst.	98 3/16	98 3/16
Aut.-Com. Caïre Fd. L.E.	0 7/8 a.	0 7/8	Up. Eg. Hot., Nouv... L.E.	0 7/8	0 7/8
Menzaleh Canal, Act. P.T.	162	162	Up. Eg. Hot., Ob. 5% L.E.	82 7/8	86 1/4
Ch. Fer Kéneh, Act. ... Lst.	14 1/2	14 1/2	Egyptian Hot., Ord. ... Lst.	0 15/16	0 15/16
United Egypt. Nile ... L.E.	1 5/32	1 5/32	Egyptian Ho., Priv. ... Lst.	7 3/8 v	7 3/8 v.
Ob. Suez 3% 2e série... Frs.	1082	1152			
Ob. Suez 3%, 3e. série Frs.	1046	1125			
Suez 5% Frs.	1086	1062			
Trams Alex. Div. ... Frs.	140	136			
Trams Alex., Act. Jss. Frs.	18 3/4	18			
Trams Alex., Ob. 4% Frs.	480 excn.	480 excn.			
Trams Caïre, Part Soc. Frs.	51 1/2	52 1/2			

LES FLUCTUATIONS DE LA BOURSE DES VALEURS D'ALEXANDRIE

DU 8 AU 14 MARS 1940

DESIGNATION DES VALEURS	8 Mars 1940	14 Mars 1940	DESIGNATION DES VALEURS	8 Mars 1940	14 Mars 1940
Empr. Municipal 1902 Lst.	98 1/4	98 1/4	Alexandria Ramleh ... Lst.	0 19/32	0 19/32
Empr. Municipal 1919 L.E.	96 1/2	96 1/2	Trams Alex., Div. Frs.	148	148
Land Bank, Act. Lst.	4 1/32	4 7/16	Trams Alex., Jouiss... Frs.	18	18
Land Bank Obl. 3 1/2% Frs.	35 1/4	38	Trams Alex., Obl. 4% Frs.	480.80	480.80
Land Bank, Obl. 4% ... Frs.	398 v.	395	Press et Dépôts, Act. L.E.	13 1/8	13 5/16
Land Bank, Fond. Lst.	62 1/4	63 1/4	Presses Libres L.E.	9	9 1/8
Commercial Bank Lst.	1 31/32	1 31/32	Net. et Pressage L.E.	6 5/8	6 5/8
Alexandria Water Lst.	12 15/16	13 1/16	Alex. Pressing L.E.	7 27/32	7 11/16
Béhéra, Ord. Lst.	10 5/8	10 3/4	Bonded War, Ord. ... Lst.	5 1/8	5 1/8
Béhéra, Priv. Lst.	4 7/16	4 1/2	Bonded War, Priv. ... Lst.	4 1/2	4 1/2
Urb. et Rurales Lst.	2	1 7/8	Filat. Nationale, Act. Lst.	11 11/16	11 5/16
Urb. et Rurales, Fond. Lst.	0 1/4	0 1/4	Bomonti et Pyramides Frs.	127 1/2	135
Union Foncière Lst.	2 27/32	4 5/8	Salt and Soda Sh.	50/7 1/2	51/6
The Gabbary Land ... L.E.	1 7/8	1 7/8	Por-Said Salt Sh.	52/7 1/2	52/9
Delta Lt. Rys., Priv.... Lst.	0 5/8	0 5/8	Ass. Cotton Ginners... Lst.	0 1/2	0 1/2

BOURSE DES MARCHANDISES D'ALEXANDRIE (Contrats)

Livraisons	8/3/40		9/3/40		19/3/40		12/3/40		13/3/40		14/3/40	
	O.	C.	O.	C.	O.	C.	O.	C.	O.	C.	O.	C.
SAKELLARIDIS:												
Mars	19.1	19.58	19.16	19.08	19.25	19.09	19.10	19.—	—	19.05	18.97	19.10
Mai	19.64	19.62	19.75	19.67	19.80	19.64	19.62	19.43	19.60	19.52	19.40	19.55
Juillet	19.99	19.97	20.10	20.02	20.03	19.99	19.90	19.80	—	19.87	19.18	19.85
Novembre	20.14	20.12	20.25	20.17	20.10	20.10	20.05	19.95	20.3	20.08	20.05	20.10
GUIZA 7:												
Mars	17.90	18.09	18.10	18.30	18.55	18.35	18.30	18.20	18.30	18.23	18.05	18.02
Mai	18.60	18.71	18.73	18.87	19.22	19.02	18.92	18.73	18.95	18.79	18.60	18.63
Juillet	19.8	19.08	19.14	19.24	19.60	19.40	19.28	19.10	19.33	19.15	18.97	18.95
Novembre	19.10	19.26	19.33	19.42	19.55	19.50	19.42	19.31	19.38	20.08	19.22	19.35
ACHMOUNI:												
Avril	17.71	17.7	17.80	17.94	18.13	18.09	17.96	17.80	17.95	17.90	17.71	17.90
Juin	18.1	18	18.10	18.22	18.46	18.39	18.30	18.11	18.25	18.21	18.03	18.21
Avril	18.17	18	18.25	18.27	18.40	18.41	18.29	18.11	—	18.22	18.03	18.23
Octobre	17.91	17.91	17.97	18.01	18.18	18.15	18.07	17.83	18.3	18.01	17.88	17.94
Décembre	18.2	18.01	18.17	18.11	18.22	18.25	18.09	17.93	18.10	18.13	18.—	18.05
GRAINES DE COTON:												
Mars	—	65.1	65.2	65.2	—	65.3	—	64.9	—	65.2	65.—	65.—
Avril	67.4	67.6	67.3	67.3	68.2	67.9	67.9	67.4	67.7	67.7	67.4	67.5
Mai	68.5	68.7	68.7	68.8	69.4	68.9	68.8	68.5	68.8	68.7	68.4	68.4
Juin	69.6	69.8	69.9	6.99	70.4	70.1	70.—	69.5	69.6	69.7	69.5	69.4
Novembre	71.4	71.2	71.5	71.6	72.5	71.8	71.3	71.3	71.6	71.5	71.4	71.1

LA REVUE COTONNIERE

RESUME DU MOUVEMENT DES PRIX

Echéance	Clôture 14/3/40	Clôture 7/3/40	Clôture de l'année passée	Max. des prix.	Min.
Sakel :					
Mars	18.98	18.98	12.49	19.25	18.97
Mai	19.50	19.47	12.57	19.81	19.40
Juillet	19.82	19.82	12.57	20.15	19.48
Novembre	20.20	20.08	—	20.30	20.05
Giza 7 :					
Mars	17.98	17.80	12.39	18.55	17.90
Mai	18.62	18.42	12.42	19.25	18.58
Juillet	18.98	18.78	12.48	19.60	18.95
Novembre	19.35	19.08	12.43	19.62	19.10
Haute-Egypte :					
Avril	17.94	17.64	10.22	18.17	17.70
Juin	18.23	17.95	10.25	18.50	18.00
Août	18.27	18.05	10.27	18.40	18.03
Octobre	17.93	17.87	10.07	18.18	17.88
Décembre	18.04	17.93	—	18.25	17.99

NEW-YORK

14/3/40	Mai	10.56	→	Octobre	9.72
7/3/40	»	10.77	—	»	9.81
L'année passée	»	8.39	—	»	9.76

LIVERPOOL

Giza 7	Mai	14/3/40	10.21	—	7/3/40	10.24
Haute-Egypte	»	»	9.86	—	»	10.02
Américain	»	»	7.42	—	»	7.95

Jeudi, le 14 mars 1940.

CONTRATS

Aux deux premières séances de la semaine en revue, le marché maintint sa tendance haussière grâce à une petite demande du commerce et des achats actifs de la spéculation stimulés par des rapports d'un arrangement pour de nouvelles affaires d'exportation de quelque importance avec la France, et par des bruits renouvelés d'un accroissement probable de l'intervention du gouvernement comme résultat d'un débat parlementaire attendu sur la situation cotonnière à la fin de la semaine. A l'ouverture, lundi, influencés par de nouvelles indications d'une demande meilleure pour l'exportation et par une baisse de 1 pour cent de la valeur de la £ par rapport au Dollar à New-York, les prix recommencèrent à monter, haussant vigoureusement sur des couvertures de découvert et des achats à la hausse, de nouveaux ordres du commerce venant s'ajouter à la demande

de la spéculation. La remise du débat sur le coton et les espoirs s'évanouissant d'une nouvelle action du gouvernement provoquèrent alors des ventes en couverture et des réalisations, et les ventes en fixation exerçant également une pression considérable, le marché réagit. Le jour suivant, une autre vague de liquidations fut provoquée par une dépêche de New-York annonçant que l'on s'attendait à l'approbation du Congrès d'une allocation de 46 millions de dollars pour une nouvelle subvention pour l'exportation, et la baisse fut encore accentuée. Mais des achats renouvelés du commerce et de vagues rumeurs de nouvelles négociations entre les gouvernements britannique et égyptien pour l'achat par le premier d'une quantité substantielle de coton arrêta alors les ventes et un peu de terrain fut regagné après cela sur les couvertures de découvert et des achats en remplacement. Hier, la reprise fut fortement accentuée grâce à l'appui continu du commerce et aux achats renouvelés de la spéculation à la suite d'une

autre baisse dans la soirée du cours du change de la £ à New-York. Un relâchement s'ensuivit à cause de prises de bénéfices, et ce matin, influencé par une baisse d'un farthing de l'Américain à Liverpool, de nouvelles baisses eurent lieu à l'ouverture, mais le marché se rétrécit bientôt, et les courtiers du commerce prêtant leur appui, les prix reprirent par la suite malgré d'autres dépêches décourageantes de Liverpool, et la clôture fut ferme.

Quoique la tendance des prix ait été très irrégulière depuis notre dernier rapport comme conséquence de plusieurs influences contraires auxquelles a été sujet le marché, le sous-ton s'est amélioré. Le ton plus brillant est provenu en partie des rumeurs qui ont été courantes d'une nouvelle action imminente du gouvernement pour soutenir les prix, mais l'augmentation récente de la demande de la filature y a contribué plus que toute autre chose. La demande est venue principalement de France, mais les filatures indiennes ont aussi été sur le marché et il y a eu une reprise remarquable de l'intérêt pour le Giza 7 aussi bien que pour l'Ashmouni provenant d'Angleterre. Les exportations ont baissé dernièrement, le total pour le mois courant à ce jour étant de 183.599 cantars seulement contre 309.848 cantars l'année passée, mais cette baisse est principalement due à un manque de tonnage, une quantité estimée entre 300.000 et 400.000 cantars étant prête à être embarquée aussitôt qu'il y aura de la place disponible.

La perspective de l'Américain demeure incertaine, mais il y a plus de tendance qu'auparavant à établir solidement la situation locale, et le marché étant ainsi orienté, les indications sont que les prix reflèteront vite toute nouvelle augmentation de la demande de la filature ou tout nouveau développement interprétable d'une façon haussière.

DISPONIBLE

Le marché du disponible a été assez actif cette semaine, les ventes se montant à 2.200 balles en moyenne par jour. La demande a été principalement pour l'Ashmouni de grade entre le F.G.F. et le Good/F.G. et pour les meilleurs grades du Giza 7, mais une bonne demande a pu aussi se remarquer pour le Zagora. Le Sakellaridis et le Wafeer ont été également quelque peu demandés.

REVUE DU MARCHÉ DE GROS

Le 15 mars 1940.

Les marchés dirigeants furent généralement fermes, bien que les prix du sucre aient légèrement fléchi.

Notre place demeure toujours calme, avec des prix plutôt faibles, sauf en ce qui concerne le riz.

FARINES ET BLES

La Bourse de Chicago débuta en petite avance sur la clôture précédente, mais les cours fléchirent par la suite pour reprendre vers la fin. En définitive, la cote clôture inchangée à 103 1/4 cents.

Des achats pour compte d'intérêts étrangers sont en évidence, à chaque baisse et sur les avis de températures irrégulières et les craintes de dégâts subis par la récolte.

Les affaires pour l'exportation en blé Manitoba enregistrent une amélioration sur le mois précédent.

La situation demeure inchangée dans le marché des farines où une consommation lente oblige les vendeurs à baisser leurs prix. La qualité supérieure vaut P.T. 102 le sac de 54 okes, la farine moyenne des cylindres P.T. 134 le sac de 80 okes et la qualité inférieure des meules P.T. 128 le sac de 80 okes.

La farine australienne disponible pour le transit a été l'objet d'une petite demande et finit aux mêmes prix de la semaine dernière. Les cotations de l'origine pour le chargement Mars n'ont pas changé.

Les prix de la farine américaine sont restés les mêmes.

Farine australienne

Disponible franco Bonded P. S. Lst. 11 3/4 — 12 1/4 Chargement Mars cif Lst. 11 1/2 — 12.

Farine américaine

Disponible transit Lst. 16 1/2 — 16 3/4. Dédouanée le sac de 54 okes P.T. 180 — 182. Droits de douane P.T. 930.

Le stock de farine dans les Bonded d'Alexandrie est de 10.534 sacs contre 9.512 sacs de la semaine dernière. Celui de Port-Saïd est de 8.716 sacs contre 10.709 sacs.

Sur le marché du blé indigène, la semaine qui vient de s'achever ne fut guère meilleure que la précédente et il nous faut encore parler de baisse. Le blé Hindi Saïdi de 22 1/2 kirats vaut seulement P.T. 149 l'ardeb de 150 kilos per-

dant P.T. 2 depuis jeudi dernier. Nous rappelons que le prix du tarif est de P.T. 172 l'ardeb, prix qui n'a jamais été atteint dans les meilleurs moments. Il serait superflu de revenir sur les causes de ce marasme, qui par leur persistance et leur accentuation, ont rendu vain tout espoir de reprise avant l'apparition de la nouvelle récolte qui approche à grands pas. Il suffit de dire que la situation est encore plus décourageante dans le marché des farines, où l'on se ressent des calamités de la concurrence.

En présence de ces facteurs adverses, il est naturel que les consommateurs limitent leurs achats au strict nécessaire et ce système n'a pas donné de mauvais résultats. On assiste ainsi à des marchés très calmes, où les ventes deviennent de plus en plus laborieuses.

On a reçu, pendant la semaine, un total de 14.757 ardebs dont 725 ardebs de blé Béhéri et 14.032 ardebs de blé Saïdi. Les qualités moyennes de 22 1/2 kirats ont été ven-

dues aux prix suivants : Hindi Saïdi P.T. 149 l'ardeb de 150 kilos, Baladi Saïdi P.T. 142, Hindi Béhéri P.T. 145 et Baladi Béhéri blanc P.T. 139 l'ardeb.

SUCRES

La Bourse de New-York débuta sans changement mais les cours fléchirent par la suite et la semaine termine en perte de 3 points sur la semaine dernière, à 190 cents.

Les maisons de commission ont fourni la plus grande partie des échanges. Les nouvelles de Havana indiqueraient que de nouvelles affaires auraient été traitées par les producteurs de sucre roux avec le Royaume-Uni et l'impression générale est que la Grande-Bretagne est encore intéressée dans le marché du sucre roux soit pour augmenter ses réserves, soit pour couvrir des ventes de sucre raffiné.

Chez nous la semaine s'est signalée par l'absence d'affaires en sucre disponible pour le transit pour lequel nos acheteurs habituels des



"AL CHARK"

PREMIERE SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE D'ASSURANCE-VIE

Siège Social: En l'immeuble de la Compagnie

15, Rue Kasr-El-Nil — Place Soliman Pacha

14, Rue Soliman Pacha. R.C. No. 35

Branches Pratiquées

VIE - INCENDIEZ - RISQUES DIVERS

TARIFS AVANTAGEUX

COMBINAISONS INTÉRESSANTES

MAXIMUM DE GARANTIES

RÉSERVES INVESTIES EN EGYPTE

TOUS RENSEIGNEMENTS FOURNIS GRATUITEMENT

marchés d'alentour continuent à manifester la plus grande indifférence. Même en tenant compte des restrictions imposées aux importateurs syriens, on ne s'explique pas bien cette abstention prolongée des consommateurs dont les besoins sont pourtant connus. Il n'est pas exclu que dans l'attente d'événements importants sur les fronts, que la fin de l'hiver rend plus probables, les consommateurs de la Syrie et de la Palestine imitant ceux de notre place aient adopté la même méthode des achats «from land to mouth». La faiblesse de l'origine ne manque pas, également, d'influencer les acheteurs. Cette semaine encore Java a réduit ses cotations pour le chargement Mars-Avril qu'elle céderait à Lst. 15 1/8 la tonne cif Port-Said. Le disponible vaut Lst. 15 3/8 franco Bonded, avec des arrivages minimes et un stock assez insignifiant.

Le marché du sucre égyptien n'a présenté rien de particulier. Pour les ventes au détail, les prix sont comme suit : Sucre granulé P.T. 4 roke, concassé P.T. 4, pains P.T. 4 6/10 et tablettes 4 1/2.

RIZ

La semaine sous examen nous a réservé une bonne reprise à laquelle on ne s'attendait pas. Un renouveau de demande de riz paddy et cargo pour l'exportation a eu pour effet de ranimer l'intérêt du marché pour le mamsouh, dont le prix a été poussé jusqu'à P.T. 98 le sac pour la marchandise disponible et P.T. 101 1/2 pour les livraisons futures. Les achats de la spéculation et ceux des rizières aussi, par le rachat partiel de leurs contrats ont provoqué cette hausse de P.T. 2 — 3 1/2 par sac, qui pourrait fort bien s'accroître, car l'offre est plutôt limitée.

Les prix du cargo et du paddy s'améliorent sensiblement. Le cargo atteint les P.T. 96 le sac pour la marchandise prompte et P.T. 97 1/2 pour le contrat, venant de P.T. 94 et P.T. 95 il y a huit jours. Le paddy n'est plus obtainable au-dessous de P.T. 590 et même P.T. 600 la dariba franco Alexandrie. La hausse depuis la semaine dernière est de P.T. 30 — 35

Le riz glacé assez bien demandé aussi pour l'exportation voit son prix porté à P.T. 111 en hausse de P.T. 7 par sac de 100 kilos sur la semaine précédente.

Les cotations de Londres pour le riz de Birmanie sont peu fréquentes. Le chargement est offert à Lst. 10 1/2 la tonne fob origine.

SACS VIDES

Les fabricants de Calcutta ont encore réduit leurs prix pour tou-

tes les qualités de sacs sans exception. On verra plus loin que la baisse est d'environ 5 o/o sur la valeur des sacs. Comme toujours, ce sont les sacs à coton lbs. 3 qui en ont ressenti, les premiers, le contre-coup en baissant de 30/40 depuis la semaine dernière. Ils ne valent plus P.T. 8 12/40 le sac franco Bonded Port Tewfik. L'origine les offre à 150 sh les 100 sacs cif Suez.

Les prix des autres catégories de sacs ont enregistré une nouvelle baisse. Le stock de sacs à Port-Said est relativement léger.

Les prix de notre marché pour la marchandise dédouanée et les cotations de la source, s'établissent comme suit en fin de semaine.

Sacs lbs. 2 1/4 à riz P.T. 89/—
Sacs lbs. 2 1/2 à sucre P.T. 5 29/40 — 106/—
Sacs lbs. 3 1/4 à graines P.T. 8—135/—
Sacs lbs. 5 à graines P.T. 10 10/40 — 185/—
Sacs lbs. 5 (extra) à graines P.T. 11 — 205/—

Le stock de sacs dans les Bonded de Port-Said est de 3.993 balles contre 5.762 balles de la semaine dernière.

ET. OROSDI-BACK

Dans ses déclarations à l'assemblée du 24 février, le président a in-

diqué notamment que le chiffre des ventes de 1939 est en légère augmentation sur celui de 1938, malgré la suppression des ventes à crédit. Pour janvier 1940, la progression atteint 17 o/o.

Le président a également fait ressortir l'intérêt que présentait l'activité de la Société qui achète des marchandises en France et les vend dans ses comptoirs étrangers, ce qui assure une remise de devises.

Le sinistre de Beyrouth a été l'objet d'un règlement par accord amiable et le résultat en apparaîtra au prochain bilan.

Enfin, l'administrateur délégué a montré la nécessité pour la Société, dans la conduite de ses affaires de disposer de larges moyens de trésorerie.

Le rapport du Conseil signale que la Société a pris à bail à long terme, à Bagdad, un terrain sur lequel elle va entreprendre une construction pour y installer son magasin. Par ailleurs, elle a entrepris dans son immeuble du Caire, des aménagements qui ont eu pour objet d'augmenter la surface d'exploitation et de rendre plus attrayante la présentation des marchandises.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1938 et voté un dividende de 4 fr. brut payable à partir du 1er avril. Il est reporté à nouveau 2.954.992 fr.

BANQUE DE COMMERCE

N. Tépéhiossi & Co.

Société en Commandite par Actions - Fondée en 1920

CAPITAL AUTORISE L.E. 200.000
CAPITAL VERSE L.E. 160.000

Siège Social : Le Caire, 147, Rue Emad el Dine R.C. No. 4993
Téléphones : Direction : Nos. 54700 et 55410
Portefeuille, Change No. 41671

Succursale : à Alexandrie, 17, Rue Stamboul R.C. No. 16.508

Téléphones : Direction : No. 20932.

Changes, Marchandises, Recouvrements : No. 22370.

Portefeuille, Renseignements, Caisse: No. 28197, Titres, Positions: No. 24637.

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE :

Escomptes, Avances sur Valeurs publiques, sur Marchandises et sur Effets.
Dépôts à Vue et à Echéance fixe ; émission de chèques et
Lettres de Crédit sur les principales villes d'Egypte
et de l'Etranger, etc., etc.

Elle possède une branche spéciale pour les opérations de Bourse.
Service spécial de Caisse d'Epargne et de coffres à la disposition du public aux meilleures conditions.

N.B.—Les guichets de la Banque sont ouverts les après-midi même en été.

CARNET DE L'ACTIONNAIRE

ASSEMBLEES EXTRAORDINAIRES

Mercredi 20 mars 1940

S.A. des Bières Bomonti et Pyramides. — Ass. Gén. Extr. au siège de la Société, à Karmouz, Alexandrie, à 4 h. p.m.

Jeudi 21 mars 1940

Manure Cy. of Egypt. — Ass. Gén. Extr. au Siège de la Société, 6, rue Chériffein, Le Caire, à 5 h. 30 p.m.

Comptoir Cotonnier d'Egypte. — Ass. Gén. Extr. au siège de la Société, 33, rue Chérif Pacha, Alexandrie, à 10 h. a.m.

Jeudi 28 mars 1940

The Cairo Land & Financial Cy. — Ass. Gén. Extr. au siège de la Société, 23, rue Cheikh Aboul Sebaa, Le Caire, à 4 h. 30 p.m.

ASSEMBLEES ORDINAIRES

Samedi 16 mars 1940

Société Anonyme de l'Immeuble de la Bourse du Caire. — Ass. Gén. Ord., au Siège de la Société, rue Chériffein, Le Caire, à 11 h. 30 a.m.

Port-Said Engineering Works. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Société, a Port-Said, à 11 h. 30 a.m.

Lundi 18 mars 1940

L'Union Foncière d'Egypte. — Ass. Gén. Ord., au Siège de la Société, rue Aboul Sebaa, Le Caire, à midi.

Société Foncière du Domaine de Cheikh Fadl. — Ass. Gén. Ord., au Siège de la Société, 8, rue Aboul Sebaa, Le Caire, à 4 h. p.m.

Société de Crédit Alexandrin. — Ass. Gén. Ord., au Siège de la Société, 1, rue Fouad Ier, Alexandrie, à 4 h. p.m.

Electricity & Ice Supply Co. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Société, 12, rue Sidi Metwalli, Alexandrie, à 4 h. 15 p.m.

Mercredi 20 Mars 1940

National Bank of Egypt. — Ass. Gén. Ord., au Siège de la Banque, rue Kasr El Nil, Le Caire, à 4 h. p.m.

The Cairo Suburban Building Lands Cy. (S.A.E.). — Ass. Gén. Ord., au Siège de la Société, 2, rue Maarouf, Le Caire, à 11 h. a.m.

Société Anonyme des Bières Bomonti & Pyramides. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Société, à Karmouz, Alexandrie à 4 h. p.m.

Alexandria Engineering Works. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Société, rue Bab el Karasta, Alexandrie, à 5 h. p.m.

Jeudi 21 mars 1940

Manure Cy. of Egypt. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Société, 6, rue Chériffein, Le Caire, à 6 h. p.m.

The Levant Bonded Warehouses Cy. Ltd. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Société, à Haifa, Palestine, à 4 h. p.m.

The Eastern Trading Cy. S.A.E. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Société, 16, place Mohamed Aly, Alexandrie, à 5 h. p.m.

Samedi 23 Mars 1940

The Gharbieh Land Cy. — Ass. Gén. Ord., au Siège de la Soc., 15, Rue Kasr-el-Nil, Le Caire, à 11 h. a.m.

Société d'Avances Commerciales. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Société, 41, rue Maleka Farida, Le Caire, à 5 h. p.m.

Lundi 25 mars 1940

Société Franco-Egyptienne de Crédit. — Ass. Gén. Ord., au Siège de la Société, 1, rue Toriel, Alexandrie à 11 h. a.m.

Mardi 26 mars 1940.

Building Lands of Egypt. — Ass. Gén. Ord., au siège de la Société, 3, place Mohamed Aly, Alexandrie, à 4 h. 30 p.m.

Mercredi 27 mars 1940.

The Menzaleh Canal & Navigation Cy. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Société, 23, rue Maleka Farida, Le Caire, à 4 h. p.m.

Clothing & Equipment Cy. of Egypt. — Ass. Gén. Ord., au siège de la Société, rue Khallat (Choubrak), Le Caire, à 11 h. a.m.

Gabbari Land Cy. — Ass. Gén. Ord., au siège de la Société, 3 place Mohamed Aly, Alexandrie, à 4 h. 30 p.m.

Fayoum Light Railways Cy. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Société, 25, rue Aboul Sebaa, Le Caire, à midi.

Jeudi 28 Mars 1940

Egyptian Enterprise and Development Cy. — Ass. Gén. Ord. au Siège de la Soc. 15, Rue Kasr-el-Nil, Le Caire, à 5 h. p.m.

Cairo Sand Bricks Cy. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Société, rue Sikket El Baida (Abbassieh), au Caire, à 4 h. p.m.

Comptoir Cotonnier d'Egypte — Ass. Gén. Ord. au siège de la Société, 33, rue Chérif Pacha Alexandrie, à 10 h. 30 a.m.

Industries Fibres Textiles, S.A.E. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Société, 31, rue Nébi Daniel, Alexandrie, à 5 h. p.m.

Salonica Cigarette Cy. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Société, 30, rue El Rassafa, Moharrem Bey, Alexandrie, à 4 h. 30 p.m.

Société Egyptienne Financière pour le Commerce et l'Industrie « Sefina », S.A.E. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Société, au Caire, à midi.

Anglo-Egyptian Land Allotment Cy. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Société, 25, rue Aboul Sebaa, Le Caire, à 3 h. 30 p.m.

S.A. des Immeubles d'Egypte. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Société, 9 place Mohamed Aly, Alexandrie, à 4 h. 30 p.m.

Société Immobilière de Boulac. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Société, 14, rue Soliman Pacha, Le Caire, à 5 h. p.m.

Société Egyptienne de Ciment Portland Tourah. — Ass. Gén. Ord., au siège de la Société, à Tourah, près Le Caire, à 10 h. 30 a.m.

The Cairo Land & Financial Cy. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Société, 23, rue Cheikh Aboul Sebaa, Le Caire, à 5 h. p.m.

Vendredi 29 mars 1940

The Port-Said Salt Association. — Ass. Gén. Ord., au Siège de la Société, 5, rue Toussoun Pacha, Alexandrie, à 5 h. 30 p.m.

Land Bank of Egypt. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Banque, rues Toussoun et Stamboul, Alexandrie, à 4 h. p.m.

Société Anonyme Immobilière des Terrains Ghizeh & Rodah. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Société, 9, rue Rolo, Alexandrie, à midi.

The Fish & Produce Association of Egypt. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Nile Cold Storage Cy, 39, rue Soliman Pacha, Le Caire, à 11 h. a.m.

Red Sea Mining Cy. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Société, 25, rue Cheikh Aboul Sebaa, Le Caire, à 4 h. p.m.

Société Egyptienne d'Entreprises Urbaines et Rurales. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Société, rue Sidi Metwalli, Alexandrie, à 4 h. 30 p.m.

Samedi 30 mars 1940

Trade & Industry Cy. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Société, 13, rue Sésostris, Alexandrie, à 3 h. p.m.

Société des Terrains de la Ville d'Alexandrie. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Société, 1, rue Chérif Pacha, Alexandrie, à 5 h. p.m.

Société Orientale de Publicité. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Société, 9, rue Rolo, Alexandrie, à 11 h. a.m.

Société Egyptienne de Tissage et Tricotage. — Ass. Gén. Ord. au siège de l'Egyptian Finance Cy., 1, rue Borsa El Guédida, Le Caire, à midi.

The Invicta Manufacturing Cy. of Egypt. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Société, 4, rue de la Gare du Caire, Alexandrie, à midi.

Egyptian Bonded Warehouses Cy. Ltd. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Société, Alexandrie, à 11 h. a.m.

Industrie du Froid. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Société, 46, rue Maléka Farida, Le Caire, à 5 h. p.m.

Mardi 16 avril 1940

The Cairo Electric Railways & Héliopolis Oases Cy. — Ass. Gén. Ord. dans les salons de l'Héliopolis Palace Hôtel, 23, Boulevard Abbas, Héliopolis, à 4 h. p.m.

~~~~~

## AVIS et CONVOCATIONS

### L'UNION FONCIERE D'EGYPTE

#### Avis de Convocation

Messieurs les Actionnaires de l'Union Foncière d'Egypte sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le Lundi 18 Mars 1940 à 12 heures, au Siège de la Société au Caire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après:

- 1.) Compte rendu de l'Exercice.
- 2.) Rapport du Censeur.
- 3.) Approbation du Bilan et du Compte "Profits et Pertes".
- 4.) Fixation du dividende.
- 5.) Renouvellement partiel du Conseil d'Administration.
- 6.) Indemnités et jetons de présence des Administrateurs.
- 7.) Election du Censeur et détermination de son allocation.

Pour prendre part aux délibérations de l'Assemblée, il faut être propriétaire de 5 actions au moins, lesquelles doivent être bloquées suivant certificat produit à l'Assemblée: 1.) en Angleterre et en France dans un établissement bancaire, 2.) en Egypte 3 jours francs avant l'Assemblée dans un établissement bancaire du Caire ou d'Alexandrie.

Le Conseil d'Administration

\*\*\*

NATIONAL BANK OF EGYPT

Avis

MM. les Actionnaires de la National Bank of Egypt sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire pour le mercredi, 20 mars 1940, à 4 heures p.m., au Siège Social au Caire.

ORDRE DU JOUR

Rapport du Conseil d'Administration.

Rapport des Censeurs.  
Approbation des Comptes de l'Exercice clos le 31 décembre 1939.  
Fixation du Dividende.

Confirmation de la nomination de quatre nouveaux Administrateurs

Election des Censeurs pour l'Exercice 1940 et fixation de leur indemnité.

Tout Actionnaire possédant au moins vingt actions a droit de prendre part à l'Assemblée, à condition de déposer ses actions dans un des lieux ci-après désignés, où il lui sera délivré une carte d'admission ou un pouvoir:

En Egypte. — Au plus tard le 14 mars, 1940. — Au Caire et à Alexandrie, à la National Bank of Egypt et dans les principaux établissements de banque. — En province, aux agences de la National Bank of Egypt.

Au Soudan. — Au plus tard le 14 mars, 1940. — Aux agences de la National Bank of Egypt.

En Europe. — Au plus tard le 14 mars, 1940. — A Londres, à l'agence de la National Bank of Egypt, 6 et 7, King William Street, E.C. 4.

Au plus tard le 6 mars, 1940:

A Paris, dans les bureaux de la Société Marseillaise de Crédit Industriel, Commercial et de Dépôts et du Crédit Lyonnais.

En Italie, dans les bureaux de la Banca Commerciale Italiana, du Credito Italiano et du Banco di Roma.

Le Gouverneur,  
E.M. COOK.

\*\*\*

### SOCIETE EGYPTIENNE DE CIMENT PORTLAND TOURAH

#### Assemblée Générale Ordinaire

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Egyptienne de Ciment Portland Tourah qui se tiendra le jeudi 28 mars 1940 à 10 heures et demie a.m. aux bureaux de la Société à Tourah (près Le Caire).

#### ORDRE DU JOUR

1. Rapports du Conseil d'Admi-

nistration et des Censeurs sur l'Exercice 1939.

2. Approbation du Bilan et du Compte Profits et Pertes au 31 décembre 1939 et décharge à donner aux Administrateurs pour l'Exercice 1939.

3. Détermination de l'emploi du bénéfice disponible.

4. Nomination d'Administrateurs.

5. Nomination des Censeurs et fixation de leur rémunération.

6. Fixation des jetons de présence du Conseil d'Administration.

Pour assister à cette Assemblée, MM. les Actionnaires sont priés de se conformer à l'article 43 des Statuts. Les titres devront être déposés trois jours francs avant la réunion de l'Assemblée dans l'une des principales banques d'EGYPTE, de SUISSE, d'ANGLETERRE et de BELGIQUE.

Le Conseil d'Administration.

\*\*\*

### THE PORT SAID SALT ASSOCIATION, LIMITED

NOTICE IS HEREBY GIVEN that the Ordinary General Meeting of Shareholders will be held at the Offices of the Company, Rue Tous-soun Pacha No. 5, Alexandria, on Friday, the twentieth March 1940, at 5.30 o'clock in the afternoon, the transaction of the following business

1.) To receive and consider the adoption of the Directors' and Auditors' Report and Accounts for the year ending 31st December 1939,

2.) To declare a dividend,

3.) To elect two Directors' in place of H.Ex. HASSAN MAZLOUM PACHA and A.E. MILLS Esq., who retire and offer themselves for re-election.

4.) To elect Auditors and fix their remuneration,

## COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital: 400 millions de francs  
ENTIÈREMENT VERSÉS

Réserves: 441 millions de francs

ALEXANDRIE - LE CAIRE - PORT-SAID  
ISMAILIA (Bureau hebdomadaire)

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE

LOCATION DE COFFRES-FORTS  
à DES CONDITIONS AVANTAGEUSES



5.) To transact the ordinary business of the Company,

In order to entitle them to attend and vote at the General Meeting, holders of Share Warrants must lodge their Warrants, at least three days before the date fixed for the Meeting at the Offices of the Company or at any of the following establishments in Egypt, namely: Crédit Lyonnais, Ottoman Bank, Barclays Bank, Comptoir National d'Escompte de Paris, Banco Italo-Egiziano, National Bank of Egypt, Banque d'Athènes, Ionian Bank, Ltd., Banca Commerciale Italiana per l'Egitto, Banque Belge et Internationale en Egypte, Banque Misr. Proxiés must be deposited at the Office of the Company not less than 48 hours before the time for holding the meeting.

Dated Alexandria, the 24th day of February 1940.  
*The Port Said Salt Association Ltd.,*

*By order of the Board*

\*\*\*  
**THE LAND BANK OF EGYPT**

**Banque Foncière d'Egypte**

*Avis de Convocation*

Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Vendredi 29 Mars 1940 à 4 heures p.m., au Siège de la Banque à Alexandrie, pour prendre connaissance des comptes de l'Exercice clos le 31 Décembre 1939 et délibérer sur tous objets réservés par les Statuts aux Assemblées Générales.

Pour avoir droit de vote, il faut être possesseur au moins de cinq actions (Article 34 des Statuts).

Les actions devront être déposées au plus tard le 23 Mars 1940.

A Alexandrie: au Siège Social ou auprès de tout autre Etablissement de Crédit.

A Paris: à la Société Marseillaise de Crédit Industriel et Commercial et de Dépôts et au Comptoir National d'Escompte de Paris.

A Londres: au Comptoir National d'Escompte de Paris.

A Genève: chez Messieurs Lombard, Odier et Co.

\*\*\*  
**SOCIETE ORIENTALE DE PUBLICITE**

*Avis de convocation*

Messieurs les Actionnaires de la Société Orientale de Publicité, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 30 Mars 1940, à 11 heures a.m., au Siège de la Société, 9, rue Rolo, à Alexandrie, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1.) Lecture du Rapport du Conseil d'Administration et des Censeurs;

2.) Approbation des Comptes au 31 Décembre 1939 et fixation du Dividende s'il y a lieu;

3.) Nomination des Administrateurs;

4.) Nomination des Censeurs pour l'Exercice 1940 et fixation de leurs émoluments.

Prendront part à l'Assemblée Générale les porteurs d'au moins cinq actions dont les titres doivent être déposés au Siège de la Société ou auprès des principaux établissements de crédit d'Alexandrie ou du Caire.

Alexandrie, le 7 Mars 1940.

Le Conseil d'Administration.

\*\*\*

**THE CAIRO ELECTRIC RAILWAYS AND HELIOPOLIS OASES COMPANY**

**Assemblée Générale Ordinaire**

Les Actionnaires de la Société Anonyme "The Cairo Electric Railways and Heliopolis Oases Company" sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 16 Avril 1940, à 4 h. p.m. dans les salons de l'Héliopolis Palace Hotel, Boulevard Abbas, No. 23, à Héliopolis.

**Ordre du jour**

1. — Rapport du Conseil d'Administration.

2. — Rapport du Collège des Commissaires.

3. — Bilan et Compte de Profits et Pertes au 31.12.1939.

4. — Nomination d'Administrateurs.

5. — Nomination de Commissaires.

Pour avoir voix à l'Assemblée, par eux-mêmes ou par mandataires, les Actionnaires doivent déposer, en vue de cette Assemblée, leurs titres au Siège Social ou dans l'un des Etablissements désignés ci-après:

au Caire:

A la National Bank of Egypt,  
Au Comptoir National d'Escompte de Paris.

Au Crédit Lyonnais,  
A la Banque Belge et Internationale en Egypte,

A la Barclays Bank (D. C. & O.)  
ex-Anglo Egyptian Bank Ltd.,

A la Banque Ottomane,  
Au Banco Italo-Egiziano,

A la Banque d'Athènes,  
A la Banque Misr,

A la Banca Commerciale Italiana,

A la Dresdner Bank.

à Alexandrie:

Dans les succursales des banques précitées.

à Londres:

A la National Bank of Egypt.

à Bruxelles:

A la Banque Industrielle Belge,  
A la Banque Belge pour l'Industrie.

à Paris:

A la Banque Parisienne pour l'Industrie.

à Liège:

A la Banque Dubois.

à Genève:

Au Crédit Lyonnais,  
A la Banque Fédérale,  
A la Banque Mirabaud Fils.

à Lausanne:

A la Banque Cantonale Vaudoise

Les mêmes Etablissements tiennent à la disposition des Actionnaires des formules de pouvoirs à donner aux mandataires. Ceux-ci doivent être Actionnaires eux-mêmes et membres de l'Assemblée.

Conformément à l'article 29 des Statuts, les dépôts d'actions doivent être effectués en Egypte dix jours au moins avant la dite Assemblée, soit au plus tard le 6 Avril 1940, et à l'étranger 15 jours au moins avant la dite Assemblée, soit le 1er Avril 1940, dernier délai.

Le Conseil d'Administration.

~~~~~  
PROCÈS en COURS

16 mars 1940

Land Bank of Egypt. — Déb. dev. la Cour d'Appel (2ème Ch.) sur appel de G. Moraitinis et Th. Andénos du jugement en date du 14 mai 1938 relatif au service des oblig. 4 1/2 o/o en francs français, fixant à P.T. 705 les mille francs.

16 mars 1940

Soc. Gén. des Sucreries et de la Raffinerie d'Egypte. — Déb. du Trib. Comm. du Caire sur act. int. par M. Marco J. Harari tend. à faire dire que les parts de fond. de la dite Soc. doiv. participer aux 45 pour cent de toutes activités nouvelles créées par les fonds prélevés sur les bénéf. depuis le concordat jusqu'au jour de la mise en liquidation de la Société.

◆◆◆
CONSOMMATION LOCALE DE COTON ET GRAINES DE COTON

Du 1er Septembre 1939 au 6 Mars 1940, la consommation de coton à Alexandrie, s'est élevée à 110.228 cantars et à l'intérieur à 212.416 soit un total de 322.644 cantars.

Celle de graines de coton s'est élevée à 648.661 ardebs contre 594.579 ardebs, laissant un stock de 1.179.498.

APPRENEZ L'ARABE

Rien qu'en écoutant!

Dans le but d'augmenter la diffusion de la langue arabe parmi les colonies étrangères d'Egypte, de hautes personnalités égyptiennes ont bien voulu nous exprimer leur appréciation pour la méthode Linguaphone.

Voici le témoignage de S.E. Helmi Issa Pacha, ancien ministre de l'Instruction Publique.



S.E. Helmi Issa Pacha

"J'ai écouté les disques du Cours Linguaphone de langue arabe et j'ai constaté que la prononciation est claire, la phrase coulante et l'expression exacte.

"Ce cours est d'une grande utilité pour les Etrangers qui veulent apprendre la langue arabe, car ils s'habitueront, à force d'entendre les disques à plusieurs reprises, à bien prononcer, bien comprendre le sens et à s'exprimer d'une manière parfaite."

(traduction)

HELMY ISSA.



L'étude de la langue arabe paraît longue et rebutante aux Européens, lorsqu'ils doivent s'astreindre aux vieilles méthodes d'enseignement; c'est pour cela que beaucoup d'entre eux y ont renoncé. C'est pour cela également que

LINGUAPHONE★

vient de préparer une série de disques en arabe qui permettent d'acquérir, en quelques semaines, la connaissance de la langue arabe.

IL S'AGIT SIMPLEMENT D'ÉCOUTER

et, au bout de peu de temps, vous serez surpris vous-même de constater que vous pourrez tenir une conversation en arabe. Par ailleurs, grâce au livret qui est joint au cours, vous apprendrez à lire et à écrire cette langue.



Invitation

Nous serions heureux de vous faire, sans engagement de votre part, une démonstration pratique du Cours d'arabe à nos bureaux

27, rue Soliman Pacha - Le Caire

Si vous ne pouvez pas faire le déplacement, demandez-nous notre brochure explicative qui contient tous les détails sur la Méthode LINGUAPHONE. Pour la recevoir, il vous suffit de remplir et de nous adresser le coupon ci-contre.

Coupon

INSTITUT LINGUAPHONE

B. P. 268 — LE CAIRE

Veillez m'envoyer gratuitement votre brochure à l'adresse ci-dessous :

Nom :

Rue :

Ville :

★ LA BOURSE EGYPTIENNE a pris sous ses auspices l'enseignement de la langue arabe aux Européens par la Méthode Linguaphone, dans le but de favoriser une plus étroite collaboration des deux éléments du pays.